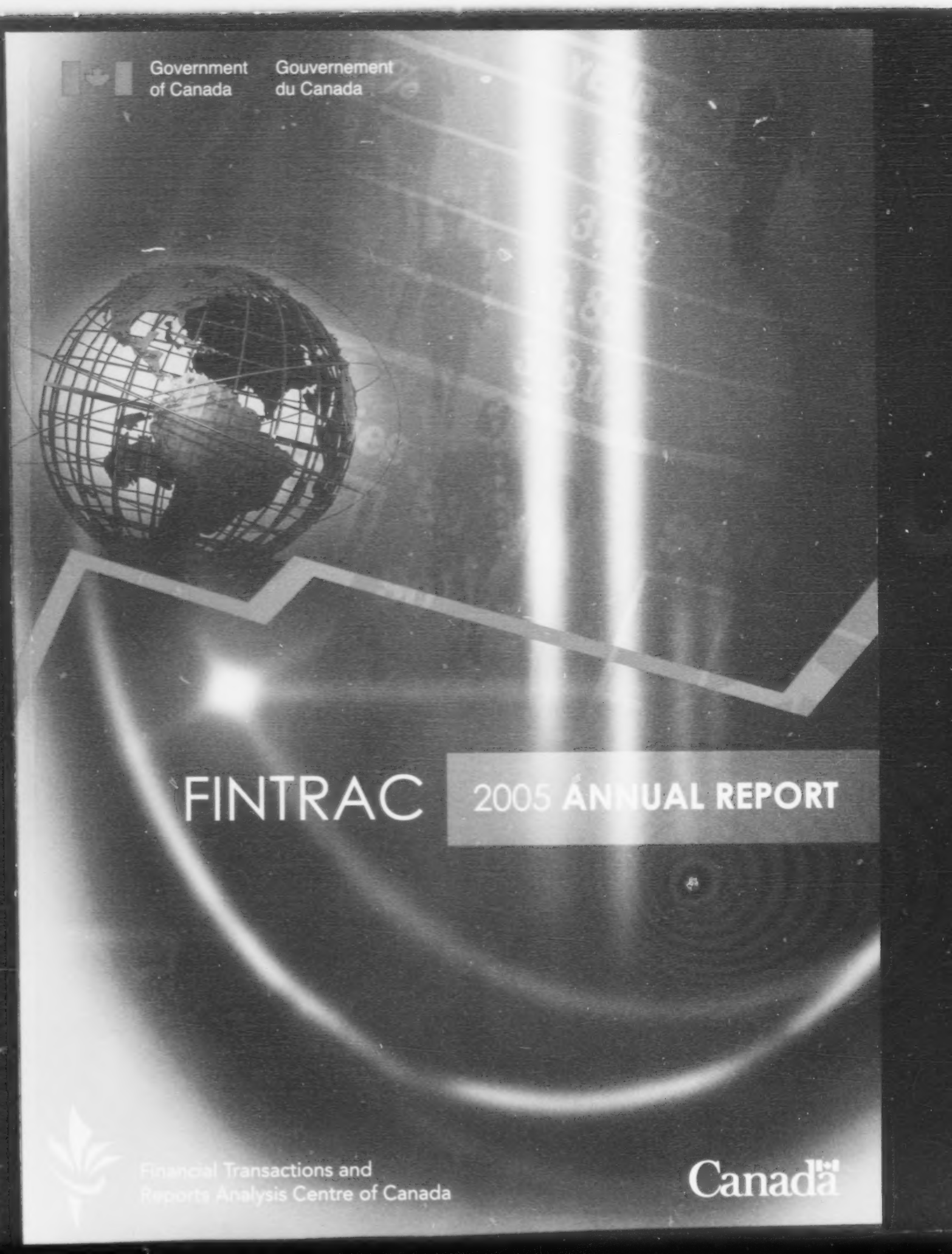
Government of Canada
Gouvernement du Canada
FINTRAC
2005 ANNUAL REPORT
Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
Canada

FINTRAC – The First Five Years

2000: *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act*, receives Royal Assent and FINTRAC is officially created. FINTRAC locates offices, hires employees and equips itself.

2001: FINTRAC begins receiving Suspicious Transaction Reports in November.

Parliament enacts the *Anti-Terrorism Act*, expanding FINTRAC's mandate to include combating terrorist activity financing. The Act is renamed the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA)*. FINTRAC amends its structures and operations to take up the new challenge.

2002: FINTRAC produces its first case disclosure. FINTRAC becomes a member of the Egmont Group, an international forum for financial intelligence units to improve cooperation in areas of information exchange, training and the sharing of expertise.

2003: The last of the transaction reporting streams mandated by legislation and regulations come on-line. FINTRAC receives an average of 5,700 financial transaction reports daily, 99 per cent by electronic means. Capacity for analysis of information is firmly established, and increasing numbers of case disclosures are made to law enforcement and security agencies. The total number of reports received by FINTRAC increases by 7.4 million, four times higher than that of the previous year.

2004: FINTRAC produces 197 case disclosures, involving $700 million in reported financial transactions. A risk-based compliance program is put in place and examinations begin.

2005: Our total number of MOU signed for the exchange of information with financial intelligence units in other countries reaches 20. Our database now holds reports of some 23 million financial transactions. We produce 142 case disclosures, in which the total value of the transactions involved is some $2 billion. We expand the scope and depth of tactical and strategic financial intelligence.

FINTRAC prepares for the year-five Parliamentary review of the PCMLTFA.

Contact Information

FINTRAC
24th Floor, 234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1P 1H7
Canada

Tel: 1-866-346-8722 (toll free)
Fax: (613) 943-7931

Email: guidelines@fintrac.gc.ca

Visit FINTRAC's website at
www.fintrac.gc.ca

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Ottawa, Canada K1P 1H7

Office of the Director
Cabinet du directeur

September 19, 2005

The Honourable Ralph E. Goodale, P.C., M.P.
Minister of Finance
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street
21st Floor, East Tower
Ottawa, Ontario
K1A 0G5

Dear Minister:

I am pleased to present you with the fourth Annual Report for the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC), pursuant to Section 71(1) of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*. This report details our activities and our achievements in carrying out FINTRAC's mandate during the period from April 1, 2004 to March 31, 2005. It also outlines our future priorities.

FINTRAC assists the fight against organized crime and terrorism by producing timely, high-quality financial intelligence and by ensuring that entities covered by the Act are compliant with the law. We look forward to continuing to deliver these contributions in the coming years.

Yours sincerely,

Horst Intscher

Horst Intscher
Director

Canada

FINTRA 2005

FD1-2005
0-662-68805-8

ANNUAL REPORT

Striving for Excellence

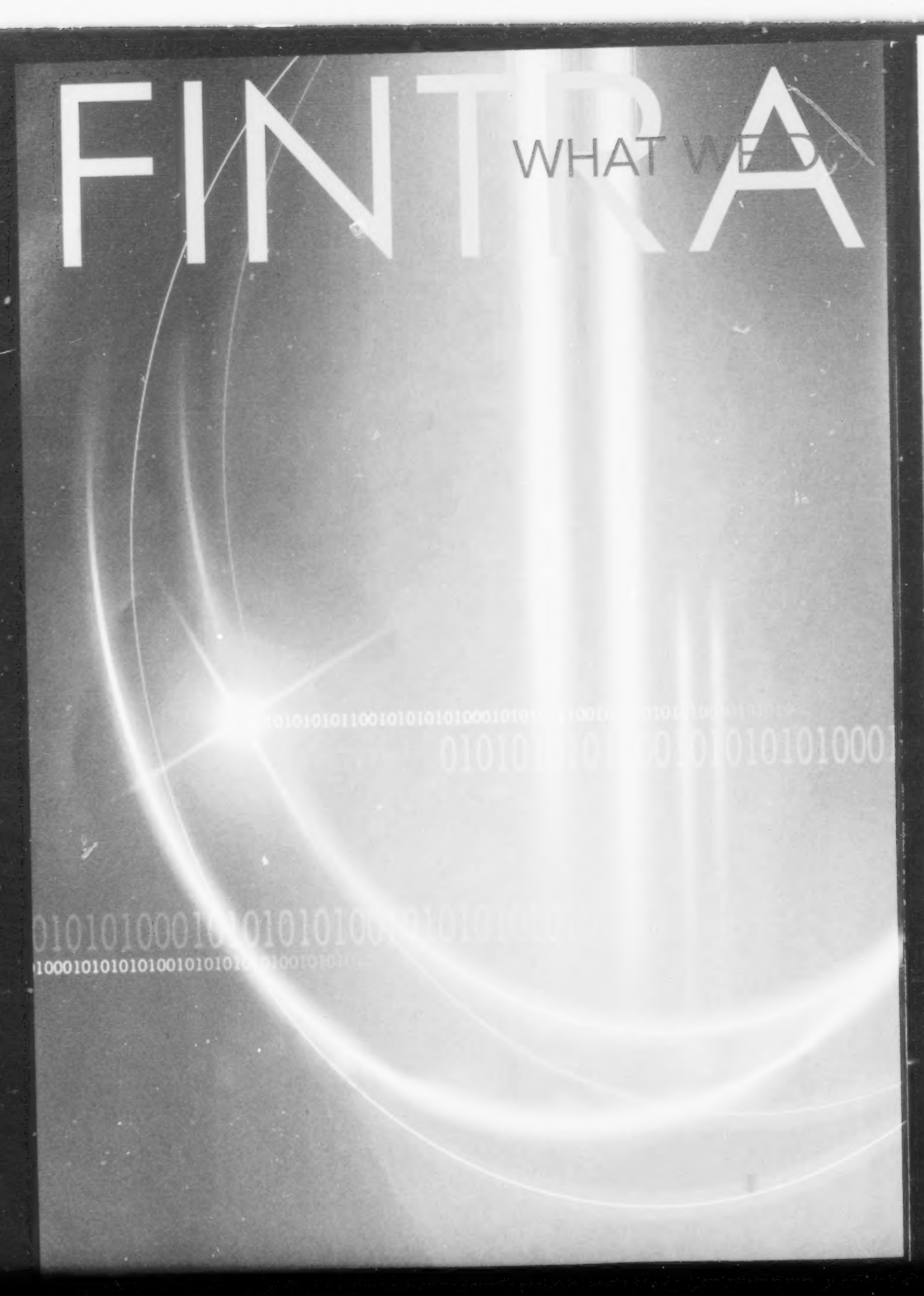
FINRA
WHAT WE DO

106-00980/

AT FINTRAC

FINTRAC's main objective is to assist in the detection, prevention and deterrence of money laundering and terrorist activity financing in Canada and abroad.

Our work focuses on three key activities: the first is to receive financial transaction reports and information from other sources to produce financial intelligence on suspected cases of money laundering, terrorist activity financing or threats to the security of Canada. The second is to ensure compliance with FINTRAC's governing legislation—the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA)*—by those financial institutions and businesses that must report to us. The third is to produce financial intelligence that sheds light on the patterns and trends that characterize the evolving methods used by money laundering and terrorist activity financing networks.

Today, in every corner of Canada, banks and other financial services are maintaining internal compliance regimes that include reporting, record keeping and client identification practices. Their compliance with those requirements creates a formidable deterrent to those who would use legitimate financial channels to launder money or to finance terrorism.

FINTRAC receives almost one million financial transaction reports each month, sent to us by our reporting entities. This input of data, along with other sources of information, contributes to FINTRAC's unique database, a rich resource that assists our analysts to uncover patterns that suggest the concealment of criminal money.

When, after analyzing these financial reports, we find reasonable grounds to suspect that the information would be relevant to an investigation or prosecution of money laundering, terrorist activity financing, or threats to the security of Canada, we are required to make a disclosure to the appropriate law enforcement agency or to the Canadian Security Intelligence Service (CSIS). In 2004-05, the total dollar value of the transactions included in FINTRAC's case disclosures amounted to just over $2 billion.

As a result of our five years of experience and the increasing richness of our data holdings, FINTRAC has been able to discern money laundering trends and patterns. This intelligence on the larger picture of how and where organized crime is moving illicit money and terrorists are obtaining funding provides our analysts with vital information to refine our searches and to produce more valuable intelligence.

Although FINTRAC is mandated to receive detailed information on certain financial transactions, our Act places clear limits on what information can be disclosed, as well as to whom, and under what circumstances. In order to safeguard the privacy of Canadians, we are required to protect personal information from any unauthorized disclosure. FINTRAC, therefore, upholds the most stringent of security policies and practices.

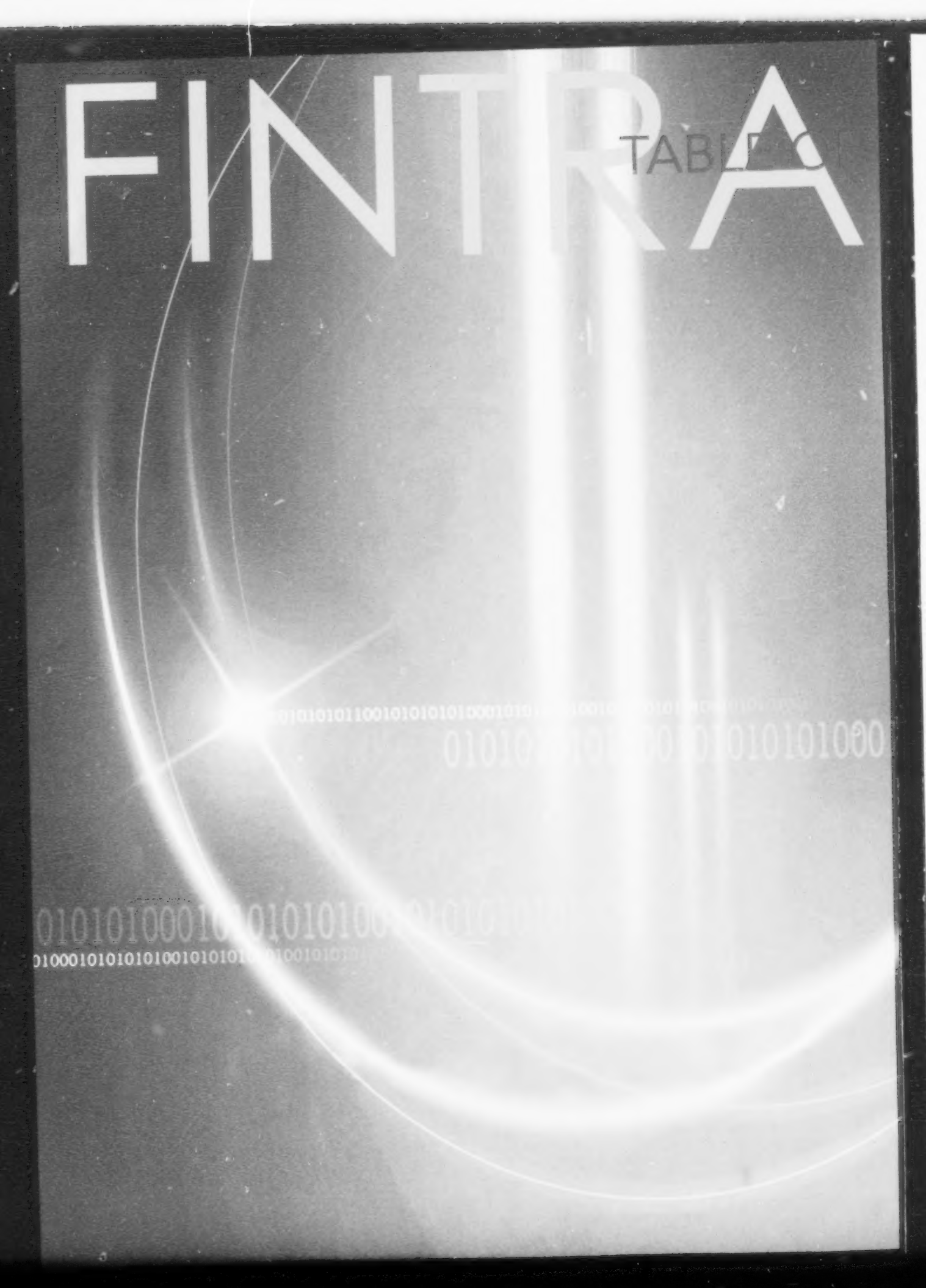
FINRA
TABLE C

CONTENTS

MESSAGE FROM THE DIRECTOR 3

THE YEAR IN REVIEW 5

OUR RESULTS FOR 2004-05: STRIVING FOR EXCELLENCE 9

Facilitating Criminal Investigations with our Case Disclosures 9

Combating Money Laundering and Terrorist Activity Financing through Compliance with the Law 12

Supporting Effective Anti-Money Laundering Strategies 16

SUSTAINING EXCELLENCE: KEY OPERATIONAL SUPPORTS 19

Investing in Technology 19

Strengthening our Key Relationships 19

Contributing to the Domestic Anti-Money Laundering Effort 19

Supporting the Global Fight against Money Laundering and Terrorist Activity Financing 20

Meeting Our Communications Mandate 22

Maintaining Organizational Excellence 23

Protecting Personal Information 24

PRIORITIES FOR 2005-06: PREPARING FOR THE FUTURE 27

Deliver Timely and High-Quality Financial Intelligence 28

Ensure Compliance with our Legislation 28

Disseminate Strategic Information 29

APPENDIX I

FINTRAC's Financial Statements 32

APPENDIX II

Examples of Suspected Money Laundering and Terrorist Activity Financing 43

APPENDIX III

FINTRAC's Business Process 46

APPENDIX IV

Glossary of Terms and Acronyms 48

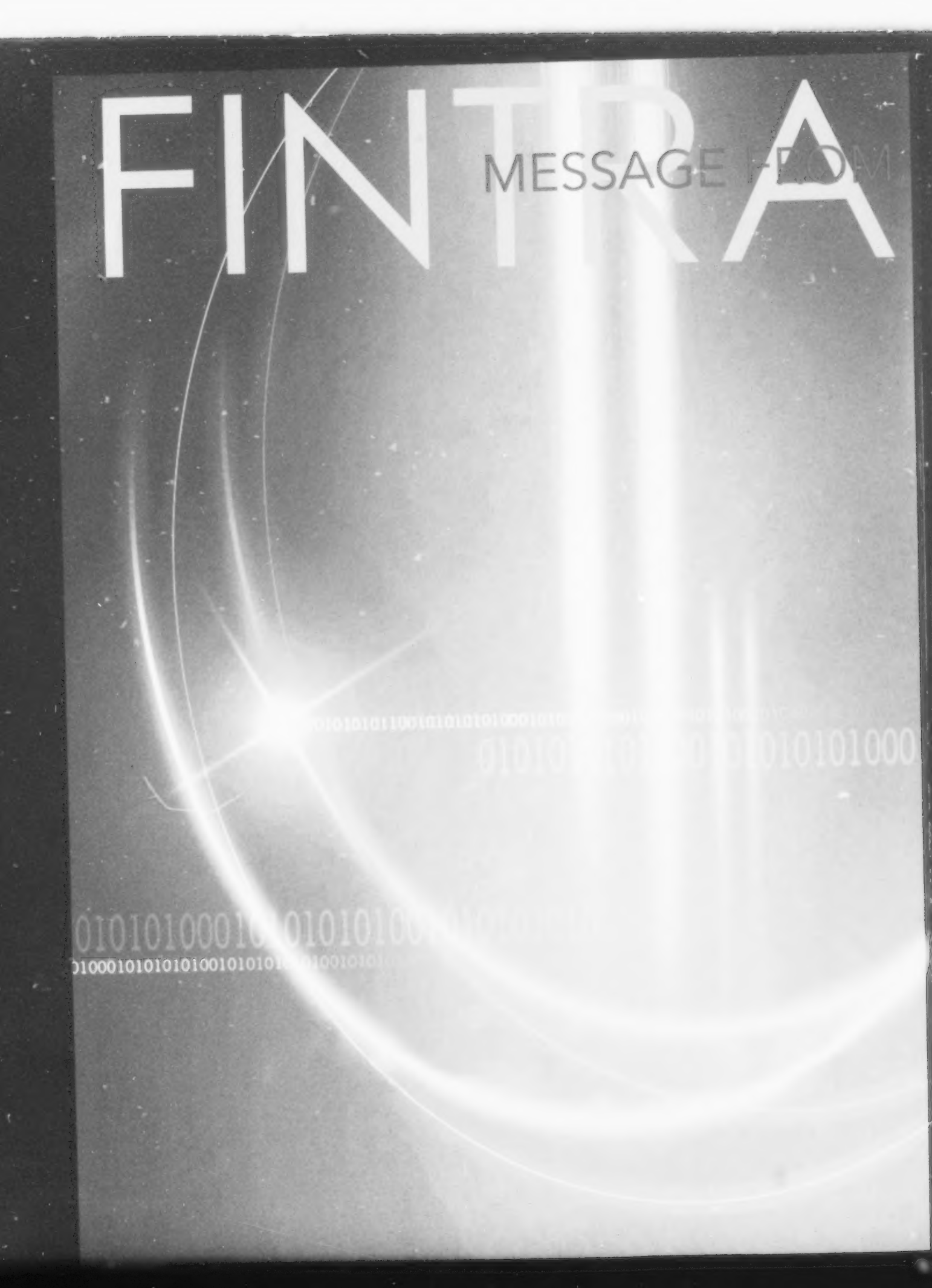
FINRA
MESSAGE FROM

THE DIRECTOR

This annual report marks an important milestone for FINTRAC—our fifth anniversary. In 2000 our enabling legislation came into force and we began the task of creating FINTRAC.

In five short years we have built a financial intelligence unit that is the envy of many countries. Our financial intelligence product is greatly appreciated by a growing clientele of domestic and foreign law enforcement and security agencies.

This past year the Auditor General of Canada performed a value-for-money audit of the National Initiative to Combat Money Laundering. In addition to making recommendations on how to enhance performance, the Auditor General noted in her audit report that, "FINTRAC has succeeded in establishing itself as a key player" in the initiative and that "Canada has an FIU with important advantages relative to FIUs elsewhere in the world."

Now, five years out, we have gained a wealth of experience. As this report demonstrates, our analyses, and the cases we disclose, have become more sophisticated. In this period, the total dollar value of the transactions included in our case disclosures has mushroomed and the sophistication of our case analysis has matured. This reflects not only the steadily increasing wealth of information available to FINTRAC in its data holdings, but also that we are able to detect and track more elaborate and deeply rooted money laundering and terrorist activity financing.

We have reached a high plateau and can look back with pride at how far we have climbed. The reality is, however, that in the next five years there will be more heights to scale and we are already preparing for the future.

For example, this year our legislation, the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* will be reviewed by Parliament and the Government plans to propose amendments that will make new demands on FINTRAC and our partners. The aim is to make us even more effective in combating money laundering and terrorist activity financing. Addressing these changes, as well as the growth in demand on our core operations, such as increased provision of voluntary information by law enforcement agencies, will likely require greater resources.

Equally important to FINTRAC is that we stay at the leading edge of technology. We want to improve the quality and quantity of the information we collect from reporting entities. In development is a new generation of systems that we will be rolling out over the next two years. This will support much more sophisticated and complex analysis and allow us to produce even more useful, high-quality financial intelligence.

Looking to the future, I believe there will be much progress made in the global fight against money laundering and terrorist activity financing. The gathering force of the international effort and the evolution of Canada's anti-money laundering and counter terrorist financing initiative together will result in even greater protection for all our citizens.

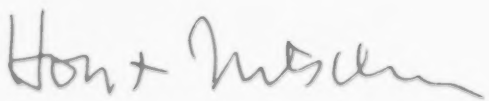

Horst Intscher
Director

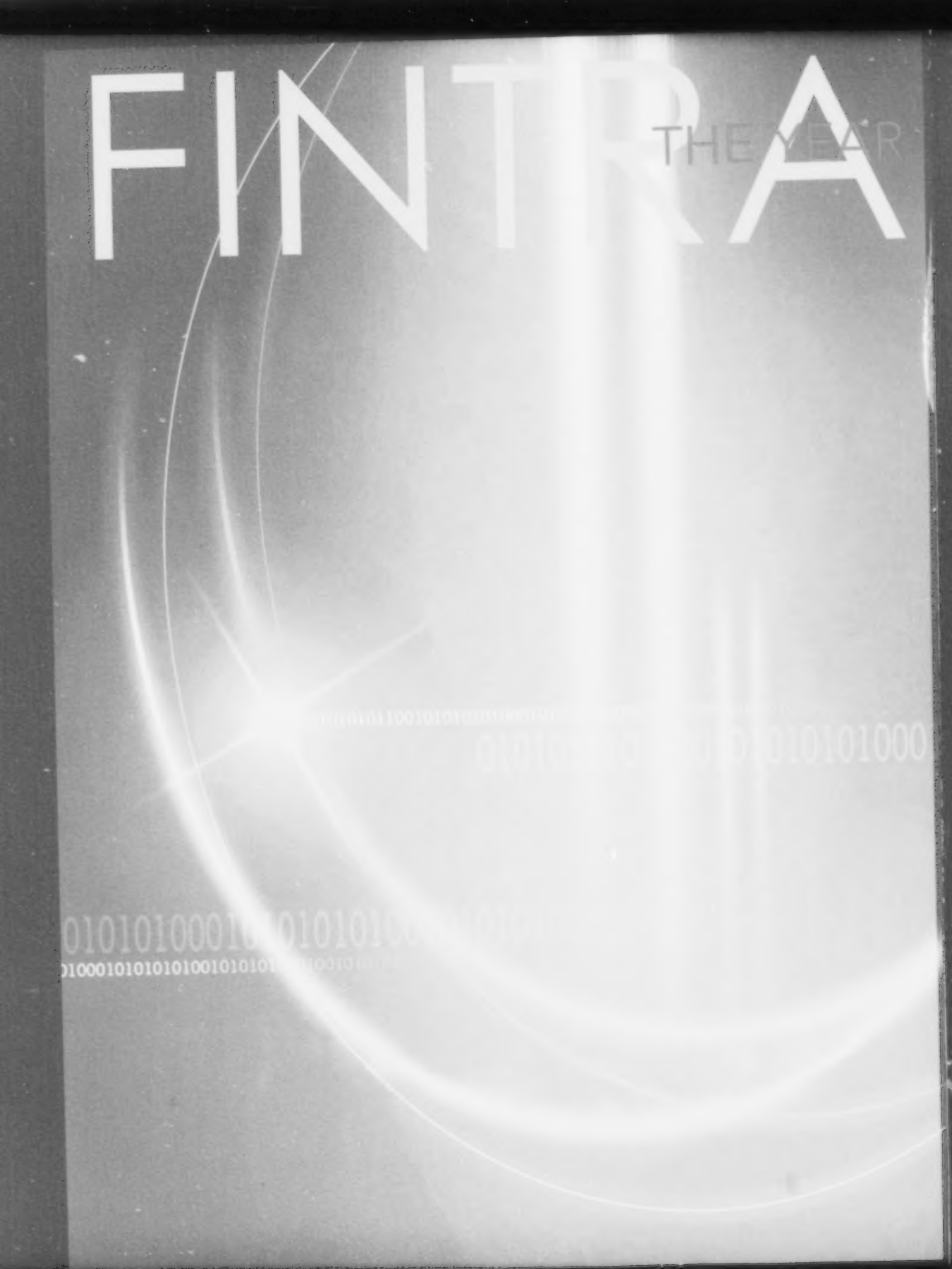
FINRA
THE YEAR

IN REVIEW

Five short years after its creation, FINTRAC is regarded as a valuable component of Canada's effort to combat money laundering and terrorist activity financing and is recognized as a leader among the world's financial intelligence units (FIUs). Our progress in such a relatively short period has been fuelled by our commitment to strive for excellence.

We take great pride in knowing that our intelligence product is adding value to the investigations of domestic law enforcement and security communities, and to the efforts of international FIUs. Equally important, Canada's financial institutions and other businesses are themselves being safeguarded through the measures they implemented in partnership with FINTRAC.

In our continued resolve to improve our product, our case disclosures in 2004-05 featured increasingly sophisticated analysis, and the financial intelligence they contained was derived from a growing quantity and improving quality of financial transaction reports. We worked hard to improve the quality and timeliness of our disclosures, deliberately setting out to work cooperatively with Canada's law enforcement agencies. The result was case disclosures of higher dollar value and broader scope than in previous years.

The financial intelligence FINTRAC produces is directly linked to the financial transaction reports we receive. Therefore, FINTRAC's relationships with reporting entities are and will always be a high priority. To this end, we have extended our monitoring and examination activities, and our compliance program is now fully operational. The solid compliance regimes now operating across Canada reflect a common commitment and effort with our reporting entities to make the law work to protect Canadians.

FINTRAC'S ACHIEVEMENTS IN 2004-05 REFLECTED ITS THREE KEY PRIORITIES:

Deliver Timely and High-quality Financial Intelligence: Increasingly effective, technology-driven financial intelligence analysis and case disclosures that are widely used and accepted by law enforcement and intelligence agencies.

Strengthen the Risk-based Compliance Program: A cooperative program that fosters compliance by reporting entities, resulting in higher quality and quantity of reporting and improved record keeping and client identification practices.

Disseminate Strategic Information: Strategic intelligence, advice and analysis to enhance awareness and understanding of money laundering and terrorist financing and inform the development of effective Canadian and multilateral counter-strategies.

Globally, FINTRAC is making a notable contribution. A key goal of the past several years has been to extend our reach for intelligence and financial transaction information. We have concluded thirteen new agreements for the exchange of information with other financial intelligence units, bringing the total number of such agreements to twenty. We have maintained a strong presence in the Egmont Group of financial intelligence units, making important contributions to technology, funding and administration and training initiatives, as well as providing support for new and prospective members. In the Financial Action Task Force, as in other international forums, FINTRAC has played an important role in Canada's participation.

In the past year, the Office of the Auditor General undertook a value-for-money audit of the National Initiative to Combat Money Laundering and made helpful recommendations to improve the functioning of the initiative overall and of FINTRAC. The results were generally positive. Areas for improvement that were noted, such as expanding the scope of information in disclosures to law enforcement and national security agencies, are being acted upon. This work, as well as work in other areas, is helping us prepare for the year-five Parliamentary review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*. This is expected to begin in the fall of 2005.

In addition, an independent evaluation of the National Initiative to Combat Money Laundering made recommendations for improvements, and these will also be useful in preparing for the year-five review. Overall, we were heartened that these reviews concluded that FINTRAC is making an important contribution to Canada's capacity to detect and deter money laundering and terrorist activity financing.

During 2004-05, we continued to reinforce security measures. In all our operations, safeguarding the information entrusted to us is a paramount consideration. State-of-the-art security identification systems, as well as the vigilance of our employees, protect both our data and our premises.

Our commitment to produce the highest possible quality intelligence means that we must keep pace with the constantly evolving worlds of organized crime and terrorism. That requires a highly skilled and dedicated team of employees, working in an environment that values and recognizes their contribution. In 2004-05, we continued to make significant investments in learning opportunities and in strengthening organizational effectiveness.

And our people need the right tools to perform their jobs. Recognizing that we need to keep pace, we began planning and developing a new generation of data management, compliance and analytical tools. Over the next two years we will be rolling out new information systems to upgrade our technology, to strengthen our analytical capacity, to provide better and timelier feedback to reporting entities and to produce financial intelligence of even greater relevance.

FINRA

OUR RESULTS FOR 2004-05

STRIVING FOR EXCELLENCE

FACILITATING CRIMINAL INVESTIGATIONS WITH OUR CASE DISCLOSURES

FINTRAC's case disclosures in this reporting year were unprecedented in the total value they represented and in the complexity of the money laundering networks revealed. This is the result of our large data holdings coupled with our unique capacity to uncover and link diverse and seemingly unrelated financial transactions occurring across a spectrum of sectors and locations. That makes our case disclosures of financial intelligence an invaluable addition to the investigative toolboxes used by law enforcement agencies and by CSIS in carrying out investigations and prosecutions.

In 2004-05, we produced a total of 142 case disclosures. Of these, 115 were new cases, and 27 were follow-ups to case disclosures already made to law enforcement and security agencies.

FINTRAC's case disclosures for 2004-05

142 case disclosures

110 were for suspected money laundering

24 were for suspected terrorist activity financing and/or threats to the security of Canada

8 case disclosures involved both suspected money laundering and terrorist financing activity and/or threats to the security of Canada

Although we produced fewer case disclosures than last year, the total dollar value of the transactions disclosed increased significantly over last year, as more complex and larger cases came to light. The dollar value of the transactions included in our case disclosures was just over $2 billion this year—close to triple the value disclosed last year. And, twenty-two per cent of the cases each involved more than $10 million in financial transactions. This figure compares with seven per cent of case disclosures in the previous year.

Interestingly, as the dollar value of the cases grew, so did the number of individuals or businesses implicated in each case and the number of different reporting entities involved. As well, many of our disclosures involved transactions covering a period of more than one year.

Average Numbers of Individuals, Businesses, Dollars and Transactions per Disclosure

	2003-2004	2004-2005
Individuals	5	7
Businesses	4	5
Dollars	3.5 million	14.4 million
Transactions	62	136

The total value of the transactions included in disclosures of suspected terrorist activity financing and other threats to the security of Canada was approximately $180 million. Some of these cases also gave rise to suspicions of money laundering and were also disclosed by us as money laundering cases.

With its centralized capacity to collect and analyze millions of financial transaction reports, FINTRAC can detect patterns of suspicious activity that no single reporting entity, or sector of reporting entities, could hope to uncover on its own. As the chart demonstrates, the percentage of our case disclosures involving transactions from six or more different reporting entities increased to 39 per cent in 2005 from 18 per cent in 2004.

The average number of transactions per disclosure increased dramatically, from 62 last year to 136 this year. There were, as well, in the past year, substantial increases in the proportion of disclosures supported by electronic fund transfer reports, cross-border currency reports and seizure reports, and especially by large cash transaction reports. The involvement of suspicious transaction reports remained significant.

A number of factors contributed to our achievements this year. The unique database we have built over the past four years is an indispensable resource, and it is constantly being enriched with the financial transaction reports we receive from across Canada. In addition, the experience and increasingly specialized skills of our analysts ensure maximum use of our information resources.

Of equal importance was the increased volume of voluntary information we received from various sources, including law enforcement agencies and CSIS. Voluntary information can often be the key piece of the puzzle needed to help us detect suspected money laundering and terrorist financing activity.

Disclosures and the Value of Financial Transactions

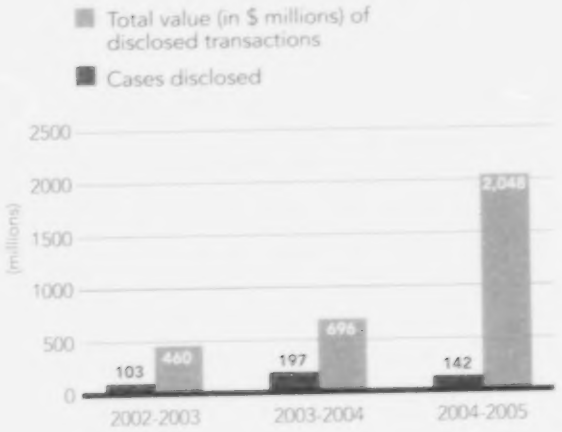

Number of Reporting Entities Represented in Case Disclosures

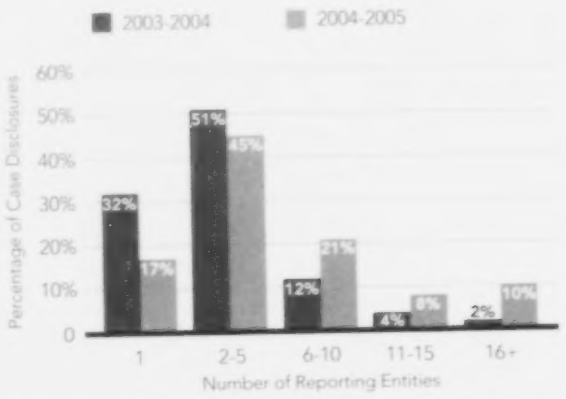

The sum of percentages in this chart is greater than 100% because of rounding.

Percentage of Case Disclosures Supported by Each Report Type

Comparison of Fiscal Years

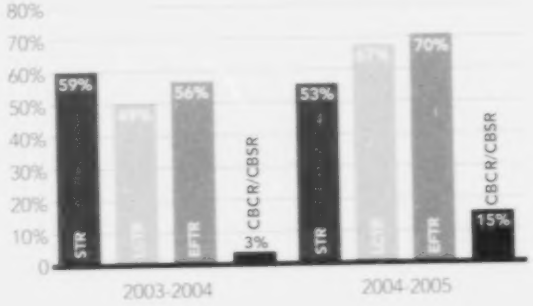

The percentages in this chart total greater than 100% because disclosures can be supported by more than one type of report.

Regional Distribution of Money Laundering Case Disclosures 2002-2005

FINTRAC has three regional offices with responsibilities for compliance and for liaison with law enforcement. The Western regional office in Vancouver covers British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Yukon and the Northwest Territories. The Central regional office in Toronto covers Manitoba, Nunavut, and Ontario. The Eastern regional office in Montreal covers Quebec and Atlantic Canada. Case disclosures are provided to provincial, regional, and municipal law enforcement agencies, including RCMP offices. (The percentages total greater than 100% due to some disclosures having gone to recipients in more than one region.)

Our Case Disclosures

FINTRAC's case disclosures consist of **designated information**, which identifies individuals or entities and their transactions. It includes any or all of the following:

- Name of person(s) involved in the transaction(s)
- Address of person(s) involved in the transaction(s)
- Date of birth
- Citizenship
- Passport, record of landing or permanent resident card number
- Name and address of company (ies) involved in the transaction(s)
- Name, address and type of business where the transaction(s) occurred
- Date and time of the transaction(s)
- Type and value of the transaction including the amount and type of currency or monetary instruments involved
- Transaction, transit and account number
- Name of importer or exporter, in the case of importation or exportation of currency or monetary instruments

Once there are reasonable grounds to suspect money laundering and/or terrorist activity financing, and/or threats to the security of Canada, FINTRAC must disclose designated information to the appropriate police force or CSIS.

FINTRAC must also disclose the designated information to:

- The Canada Revenue Agency (CRA), when the information is also determined to be relevant to an offence of evading or attempting to evade federal taxes
- The Canada Border Services Agency (CBSA), when the information is also determined to be relevant to an offence of evading or attempting to evade federal duties
- Citizenship and Immigration Canada (CIC) and CBSA, when the information is also determined to be relevant to certain provisions of the *Immigration and Refugee Protection Act*
- FINTRAC may also disclose designated information to a foreign financial intelligence unit with which it has an information sharing agreement when there are reasonable grounds to suspect money laundering or terrorist activity financing

If police or CSIS wish to obtain the Centre's full case analysis for the purpose of investigating a money laundering or terrorist activity financing offence, or other threat to national security, they must seek a court order. To date, FINTRAC has received 6 court orders to produce the full case analysis.

COMBATING MONEY LAUNDERING AND TERRORIST ACTIVITY FINANCING THROUGH COMPLIANCE WITH THE LAW

Across the country, banks and other financial services are reporting to FINTRAC, asking clients for identification and keeping records, creating a strong deterrence to money laundering. The effective compliance regimes that have been implemented by reporting entities across Canada reduce society's vulnerability to money laundering and terrorist activity financing, and also strengthen Canada's capacity to detect the proceeds of crime.

Adherence to good record keeping and to client identification practices ensures that the trail of financial transactions can be followed, and that law enforcement agencies can effectively pursue cases of suspected money laundering and terrorist activity financing.

This year, to facilitate our compliance verification efforts, we entered into agreements with a number of federal and provincial regulatory agencies that already have responsibility for, and interest in, ensuring compliance with legislative requirements. The exchange of information between FINTRAC and industry regulators helps minimize duplication in the conduct of verifications, maximize the efficiency of existing regulatory reviews, and lessen the regulatory burden on reporting entities. In this regard, following our June 2004 Memorandum of Understanding with the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), we received the results of OSFI's assessments of federally regulated financial institutions pursuant to our legislation.

What Are Reporting Entities?

Reporting entities are those persons and organizations covered under the PCMLTFA who are required to meet a number of obligations, principally:

- Implement a compliance regime
- Keep records of financial transactions
- Identify clients and determine the third parties involved in relevant transactions
- Report certain financial transactions to FINTRAC

Memoranda of Understanding (MOU) Signed with Regulators

In 2004-05, FINTRAC signed five MOU with regulators:

- The Office of the Superintendent of Financial Institutions of Canada (OSFI)
- The Alberta Gaming and Liquor Commission (AGLC)
- The Alcohol and Gaming Commission of Ontario (AGCO)
- The British Columbia Gaming Policy Enforcement Branch (GPEB); and
- The Saskatchewan Liquor and Gaming Authority (SLGA)

Reports Received by Fiscal Year and Type

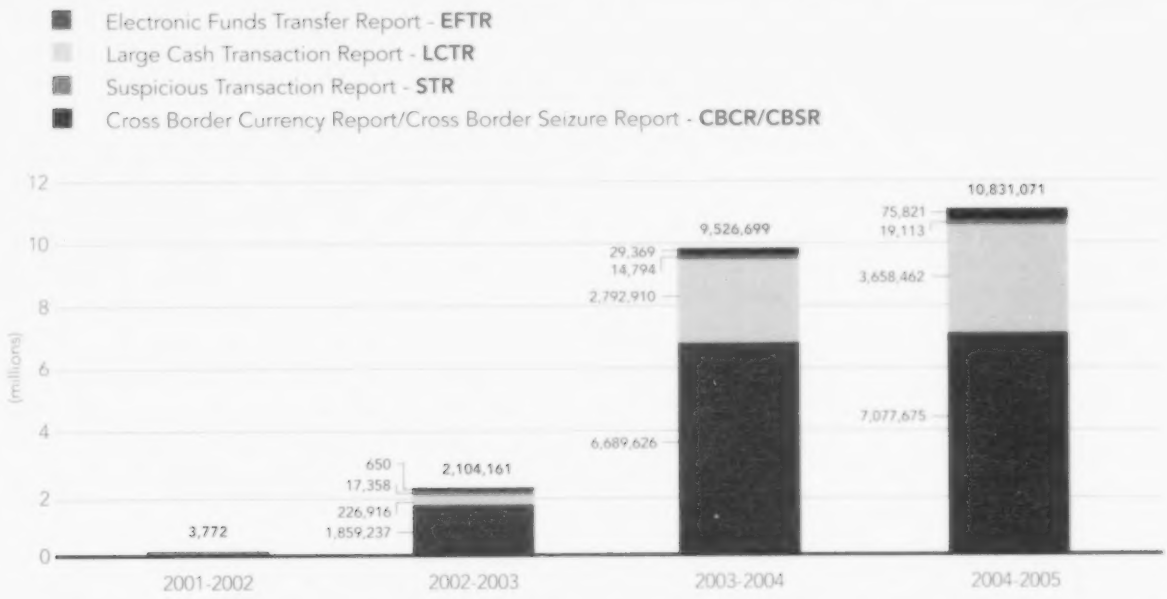

Looking at the number of transaction reports collected by FINTRAC, we see that, proportionally, international Electronic Funds Transfer Reports of $10,000 or more represent the largest stream of reported transactions. In 2004-05, FINTRAC received more than 7 million transaction reports of this type. At the conclusion of 2004-05, FINTRAC held some 23 million financial transaction reports of all types in its database.

The above graph illustrates the increase in financial transaction reports that FINTRAC has received since its inception. The legislative requirement to report financial transactions to FINTRAC was phased in over a period of three years.

- Suspicious Transaction Reports or STRs began in November 2001
- SWIFT Electronic Funds Transfer Reports or EFTRs began in June 2002
- Large Cash Transaction Reports or LCTRs began in January 2003
- Cross Border Currency Reports (CBCRs) and Cross Border Seizure Reports (CBSRs) began in January 2003
- Other Electronic Funds Transfer Reports began in March 2003

REPORTING

The overall effectiveness of the working relationships we have established with reporting entities is amply demonstrated by the steady growth in the quality and quantity of financial transaction information reported to FINTRAC.

Suspicious Transaction Reports by Sector 2004-2005

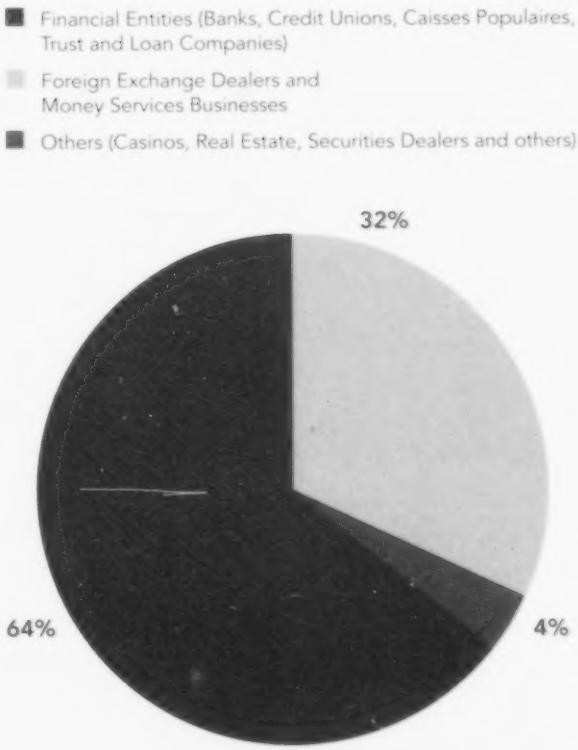
Financial Entities (Banks, Credit Unions, Caisses Populaires, Trust and Loan Companies)
Foreign Exchange Dealers and Money Services Businesses
Others (Casinos, Real Estate, Securities Dealers and others)
32%
64%
4%

REPORTING ENTITY ASSISTANCE

Efforts to educate reporting entities and to assist them in meeting their obligations continue to form a key component of our compliance program. Prominent among the outreach initiatives carried out in 2004-05 were consultations with national and provincial associations in every sector. These consultations addressed issues such as the reporting system changes expected in 2005-06 and the planned program of compliance questionnaires and examinations. As well, we participated in more than 700 presentations, meetings and seminars with reporting entities and associations, and reached over 12,700 persons.

POLICY INTERPRETATION

Certainty of policy interpretation is key to ensuring good compliance. In 2004-05, FINTRAC continued to assure consistency in its policy interpretations nationally through monitoring efforts as well as by launching a new product, the FINTRAC Interpretation Notice (FIN) on our website. FINs address any broad-based issues dealing with policy clarification that affect a significant number of reporting entities.

RISK ASSESSMENT

FINTRAC's strategy is aimed at identifying sectors or entities with a high risk of non-compliance and then tailoring our initiatives to address their difficulties. In 2004-05, we produced compliance risk assessments covering each sector that increased our effectiveness in determining when reporting sectors and entities would benefit from additional outreach or follow-up actions.

QUALITY AND QUANTITY ASSURANCE

Continuous monitoring by our officers led to a marked improvement in the quality of reports submitted by reporting entities, particularly suspicious transaction reports. As a result of quality assurance follow-ups carried out in 43 cases, reporting entities were required either to resubmit their data or to correct reporting practices.

EXAMINATIONS

On-site examinations formed another key thrust of our compliance program. The major focus in 2004-05 was on money services businesses (MSBs) and foreign exchange (FX) dealers. Following the previous year's intensive information and awareness campaign, we carried out 190 examinations.

Elements of our Compliance Program

FINTRAC allocates its resources and initiatives where it has assessed that the greatest risk of non-compliance exists. Our compliance program contains six key functions:

- Reporting entity assistance
- Policy interpretation
- Risk assessment and targeting
- Quality and quantity assurance
- Examinations
- Disclosure of non-compliance to law enforcement

As a result of both our own examinations, and those of OSFI, we identified and addressed significant deficiencies in need of correction. The key deficiencies identified were inadequate compliance regimes, failure to identify properly either those who conduct financial transactions or the third parties involved, and deficiencies in reporting to FINTRAC. As a follow-up to these findings, entities receive formal notification of their deficiencies and, when appropriate, recommendations for improved practices. They are also asked to advise FINTRAC and/or OSFI of their plans to resolve the situation and their remedial actions are monitored until completed. This approach has been successful in assisting the compliance efforts of many entities.

DISCLOSURE OF NON-COMPLIANCE TO LAW ENFORCEMENT

FINTRAC's verification activities demonstrated that the vast majority of reporting entities want to and do comply with their legislative obligations. Only some two per cent of the entities examined had serious deficiencies in their reporting. By the end of 2004-05, it was necessary to refer two cases of non-compliance to law enforcement for investigation and prosecution. While it is too soon to see the results of the cases it has disclosed for investigation, FINTRAC received full cooperation and support from law enforcement on cases of non-compliance.

Who must report

- Financial entities of all types (banks, credit unions etc.)
- Life insurance companies, brokers or agents
- Securities dealers, portfolio managers, provincially authorized investment counsellors
- Foreign exchange dealers
- Money services businesses (including alternative remittance systems, such as Hawala, etc.)
- Crown Agents accepting deposit liabilities and/or selling money orders
- Accountants/ accounting firms, real estate brokers/ sales representatives, in certain client related activities
- Casinos (except some temporary charity casinos), and
- Individuals transporting large sums across borders

What is reported

- Suspicious transactions related either to money laundering or to terrorist activity financing
- The existence of terrorist property in their possession or control or information about a transaction or proposed transaction in respect of such property
- International electronic funds transfers involving $10,000 or more
- Large cash transactions of $10,000 or more; and
- Cross-border movements of $10,000 or more in currency or monetary instruments

SUPPORTING EFFECTIVE ANTI-MONEY LAUNDERING STRATEGIES

Over the past year, FINTRAC looked for trends and patterns in its disclosure information to provide insights to aid in operational and policy decision-making and to support our analysts in refining their analytical methods.

In 2004-05, an analysis of the thousands of transaction reports associated with our yearly disclosures, as well as a macro analysis of reports received, gave us valuable insights into money laundering and terrorist activity financing in Canada and helped us refine our analytical methods. As well, such analysis is valuable to our compliance program for risk-assessment.

Our analysis also unveiled patterns characteristic of different types of money laundering operations in Canada. Some insights confirmed the findings gained over long experience by anti-money laundering experts, others shed light on criminal methods and practices. In all, the results allow us to begin building a knowledge base that can assist in supporting measures taken by law enforcement, government and financial institutions against money laundering and terrorist activity financing.

This past year we analyzed our case disclosures to identify, for example, where our suspicious transactions reports were coming from by reporting entity, the in and out flow of electronic funds transfers, and the regional distribution of our money laundering case disclosures. We also responded to specific requests from law enforcement agencies for strategic intelligence on suspected activity in their jurisdictions.

Review of 2004-05 Money Laundering Case Disclosures Some Key Findings

Observations from Suspected Drug-related Money Laundering Cases:

- multiple, repeat deposits of large amounts of cash, cheques or bank drafts
- widespread indications of "smurfing", a concealment method where funds are broken up into smaller amounts, often below the $10,000 reporting threshold, and deposited by individuals or groups at different times and/or locations so as not to attract suspicion
- physical movement of funds across the Canada-US border, accompanied by repeat/multiple exchanges of US to Canadian currency
- use of casinos, where the laundering is carried out through multiple or repeat purchases of casino chips, often in large amounts, which are later cashed in without any significant gaming activity having taken place

Observations from Suspected Fraud-related Money Laundering Cases:

- strong international component, very often involving the use of off-shore businesses
- heavy reliance on use of international electronic funds transfers (EFTs) and, to a lesser degree, large cash transactions
- multiple business entities, displaying unusual business practices, used to conceal the identity of individuals perpetrating the frauds
- transactions displaying uneconomical movement within both personal and business accounts

FINTRAC

APPENDICES

ELECTRONIC FUNDS TRANSFERS (EFTs)

In today's world, the movement of funds across international borders plays a major role in money laundering and terrorist activity financing. As one of only a handful of FIUs in the world that collects international electronic funds transfer reports (EFTRs), FINTRAC can provide law enforcement and security agencies with valuable strategic information on the role that these types of transactions are playing in money laundering and terrorist financing. The collection and analysis of electronic funds transfers allows us to identify possible points of origin or transfer of suspected proceeds of illicit activity.

Given the global nature of money laundering and terrorist activity financing, and the enormous amount of reported international transfers, as indicated by the table, it is not surprising that this information figured prominently in our analysis, particularly of large and complex cases. Our analysis shows that well over half of the transactions contained in our disclosures on suspected terrorist activity financing were electronic funds transfers.

*Top 10 Countries for Incoming and Outgoing EFT Traffic 2004-05**

	Incoming EFTs			Outgoing EFTs		
Country	Number of EFT Reports	Rank in number of EFTs	Rank in Dollars Transferred	Number of EFTs	Rank in number of EFTs	Rank in Dollars Transferred
United States	891,400	1	1	2,418,639	1	1
United Kingdom	161,278	2	2	110,735	2	2
Germany	45,394	5	4	59,307	5	3
France	35,920	6	6	44,946	6	8
Hong Kong	64,321	3	-	75,057	3	-
Netherlands	25,543	9	5	16,890	-	6
Japan	35,819	7	10	22,770	10	4
Belgium	11,399	-	7	16,781	-	5
Singapore	8,952	-	3	10,617	-	-
China	15,904	-	-	71,910	4	-
Korea, Republic of	57,047	4	-	18,456	-	-
Switzerland	32,979	8	9	20,340	-	10
Taiwan	24,742	10	-	38,045	7	-
Barbados	12,906	-	-	3,900	-	7
Italy	13,088	-	-	37,359	8	-
Hungary	2,225	-	8	2,029	-	-
Australia	17,776	-	-	24,353	9	-

** The order of this listing is arranged by the sum of rankings across all categories. Only international EFTs of CAD$10,000 or more are included.*

APPENDIX I

FINTRAC's Financial Statements

APPENDIX II

Examples of Suspected Money Laundering and Terrorist Activity Financing

APPENDIX III

FINTRAC's Business Process

APPENDIX IV

Glossary of Terms and Acronyms

FINRA

SUSTAINING EXCELLENCE

KEY OPERATIONAL SUPPORTS

Looking back on 2004-05, it is clear that our achievements relied heavily on the crucial support provided by information technology, international and domestic relations, communications, management of human resources and the protection of privacy.

INVESTING IN TECHNOLOGY

FINTRAC is absolutely committed to obtaining and maintaining leading edge technology. We continue to devote considerable resources to improving our database, refining our analytical tools and upgrading our systems.

Computer security and information privacy are fundamental precepts at FINTRAC and upholding the highest standard in this regard demands that we continually monitor and secure our systems.

FINTRAC's database has grown markedly in the past year and now contains some 23 million reports on financial transactions, and we are approaching the receipt of 1 million reports each month. Given the large volume of data, effective information technology tools are essential to support our compliance and financial intelligence analysis functions.

As part of our commitment to finding the best technological tools, FINTRAC began work on a new, comprehensive suite of state-of-the-art applications.

STRENGTHENING OUR KEY RELATIONSHIPS

FINTRAC's effectiveness as a high-quality financial intelligence provider depends on strong relationships with Canadian law enforcement and security communities and with our international partners.

CONTRIBUTING TO THE DOMESTIC ANTI-MONEY LAUNDERING EFFORT

In investigations and prosecutions, FINTRAC's intelligence products can provide crucial support. In 2004-05, our cross-Canada outreach to law enforcement continued to stress the value of our case disclosures to their work. We emphasized, as well, how the voluntary information law enforcement provides can help us to focus our analysis on their investigative needs.

Under the auspices of the National Coordinating Committee on Organized Crime, FINTRAC led a Law Enforcement Working Group where we initiated work on a best practices document for the provision of voluntary information. The Working Group also developed a common approach for police to provide feedback on our case disclosures, and to ensure the proper tracking of disclosures. The implementation of a disclosure tracking mechanism will allow us to assess the number of investigations in which our disclosures of financial intelligence play a part.

We made progress with law enforcement and intelligence agencies on obtaining access to their key databases as permitted by our Act. These databases can contribute much to the effectiveness of our analysis, thereby adding to the value of our case disclosures.

We maintained strong operational and policy linkages with federal partners in the National Initiative to Combat Money Laundering. For example, we addressed concerns raised by the audit of the Office of the Auditor General by working with the Canada Border Services Agency to eliminate—through technological solutions—the backlog of cross-border currency reports it

inputs into FINTRAC's database. In response to the audit's concerns about the number of tax evasion-related disclosures sent to the Canada Revenue Agency, our analysts engaged in joint-training exercises with the Agency to identify tax evasion indicators and typologies.

Our continuing outreach activities with law enforcement included many workshops and training activities. These activities allowed us to configure our case disclosures in a way that is more readily accessible and useful. Similarly, training and outreach activities with CSIS served to improve information sharing, as evidenced by their feedback on the high value of our disclosures to their investigations.

We worked closely with the Department of Finance on the development of a consultation white paper entitled "Enhancing Canada's Anti-Money Laundering and Anti-Terrorist Financing Regime", which was released in June for public consultation. The paper contains a range of proposals for legislative and regulatory enhancements to keep Canada at the forefront of the global fight against money laundering and terrorist financing. These proposals are designed to meet some key domestic and international considerations, including the revised standards set out by the international Financial Action Task Force, recommendations made by the Auditor General in her 2004 Audit Report, stakeholder concerns and the upcoming Parliamentary Review of our Act. A key example is the proposal to expand the scope of designated information FINTRAC can provide in its case disclosures, thereby addressing a recommendation of the Auditor General. Although the scope for reallocating internal resources toward our highest priorities is being fully considered, it is likely that the implementation of the recommendations in the white paper will require additional resources.

SUPPORTING THE GLOBAL FIGHT AGAINST MONEY LAUNDERING AND TERRORIST FINANCING

Canada takes its international commitments to fight money laundering and terrorist financing very seriously, recognizing that nations must cooperate against these threats. To that end, FINTRAC expanded its network of relationships with other countries and international organizations in 2004-05.

EXCHANGING INFORMATION WITH FOREIGN FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS

The information exchange between financial intelligence units (FIUs) about suspected money laundering and terrorist financing activities is vital. One of the year's major achievements was the signing of 13 memoranda of understanding to permit information sharing with foreign FIUs. That brought the total number of such agreements to 20. In addition to increasing our ability to detect criminal money, these agreements enhance our contribution to global efforts by allowing us, when appropriate, to provide information about suspected money laundering and terrorist financing to foreign financial intelligence units.

FINTRAC also developed and implemented a process to obtain feedback from its partner financial intelligence units on our products and processes. Generally, FINTRAC received positive feedback and we are currently considering how best to respond to our partners' comments and to further strengthen these relationships.

During the year, we received delegations from a number of foreign FIUs, including visitors from Belgium, the People's Republic of China, Guernsey, Indonesia, Israel, Japan, South Korea, and the United States. We discussed many

aspects of our operations with our partners including our information technology, analytical functions and compliance operations, as well as the collection and use of electronic funds transfer reports. We also shared our information technology expertise with employees from the FIU of Colombia, as they worked to improve their systems.

FINTRAC also benefited from the information technology expertise of one of our longstanding partners, AUSTRAC, the Australian FIU. AUSTRAC has allowed us to study their software to support development of FINTRAC's next generation of information technology applications. Once completed, these changes will strengthen reporting and the subsequent analysis of the information received.

FORGING STRONGER INTERNATIONAL TIES

Our effort to forge stronger multilateral ties was, to a large extent, focused on the Egmont Group of Financial Intelligence Units, which numbered 94 members at the end of this reporting year. Our ongoing work at Egmont, including our role on the steering committee as the representative of the Americas region, was further enhanced by the participation of FINTRAC's Director acting as Chair of both the Information Technology Working Group and the Funding and Administration Sub-Committee. The IT Working Group was created in June 2004 and is undertaking a variety of initiatives aimed at facilitating information exchange and assisting FIUs to develop and enhance their technological capabilities.

Creating a Global Network of Financial Intelligence Units

The purpose of money laundering is to disguise the origin of ill-gotten gains by moving them from criminal acts to legitimate financial institutions and instruments.

With improvements in communications and ease of travel, the modern world is witnessing an increase, both in volume and complexity, in the global movement of money. The ability to transmit money instantly around the world through electronic funds transfers is a boon both for organized crime and for terrorists looking to expand their operations and to hide their assets.

In the 1980s, a number of nations that had been attempting to stem the rising tide of criminal activity realized that individual countries working in isolation were not enough. Their search to coordinate international efforts against money laundering led to the founding, in 1989, of the Financial Action Task Force (FATF).

Flowing from recommendations made by the FATF, countries began creating financial intelligence units (FIUs). These units collect and analyze financial transaction information that can be used to detect, apprehend and prosecute individuals involved in money laundering. Around the world there are now more than 100 FIUs, creating a formidable capacity for detection and deterrence. As well, most FIUs have become responsible for collecting and analyzing information about terrorist financing activity, which, like money laundering, involves the transferring of funds for illicit purposes.

FINTRAC is an active member of the Egmont Group, an international association of FIUs that provides a forum for cooperation and communication, research and other initiatives. We also pursue strong bilateral relationships with individual FIUs in other countries through information sharing agreements.

FINTRAC also continued to participate in Canada's delegation to the Financial Action Task Force (FATF) and in FATF Working Groups on Terrorist Financing, Typologies and Evaluations. This year, FINTRAC staff were trained to become assessors for the third round of FATF Mutual Evaluations of member countries, and we participated in regional forums such as the Caribbean Financial Action Task Force.

MEETING OUR COMMUNICATIONS MANDATE

To fulfill its responsibility to raise public awareness of money laundering and terrorist activity financing, and to communicate with reporting entities about their responsibilities, FINTRAC uses a number of tools.

WEBSITE

FINTRAC launched a website in February of 2001. Since that time, we have seen a steady growth in the number of visits recorded each year.

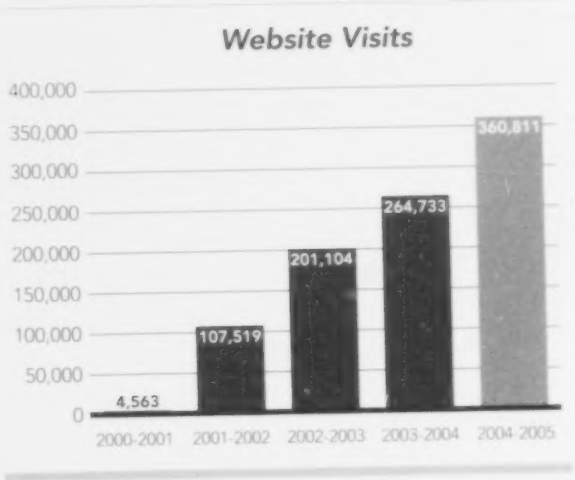

COMPLIANCE VIDEO

During the year, FINTRAC produced a nine-minute video to inform staff of reporting entities of their legal obligations and to help explain FINTRAC's role in detecting and deterring money laundering and terrorist activity financing.

CALL CENTRE

FINTRAC directs the operations of a call centre and a toll-free telephone line to serve the public and reporting entities. The service is available for 12 hours each day, from Monday to Friday. During the year, employees answered 2,314 inquiries from reporting entities and individuals.

PRINTED MATERIAL

FINTRAC also distributes pamphlets and information sheets to those who have questions about FINTRAC and about—in the case of reporting entities—their reporting responsibilities. Over 117,000 of these pamphlets and information sheets were shipped by mail last year.

MAINTAINING ORGANIZATIONAL EXCELLENCE

FINTRAC is and must remain a dynamic, forward-looking organization that emphasizes planning, results and accountability. In 2004-05, we continued to undertake a number of management initiatives to strengthen organizational effectiveness.

RIGOROUS COMPTROLLERSHIP

We maintained our commitment to a comprehensive approach to sound comptrollership by updating our policies and procedures in several key areas. This included a revamping of our financial and procurement delegation instruments, along with associated training for all our managers, and the implementation of an effective internal audit function.

BUSINESS CONTINUITY PROGRAM

To further support FINTRAC's ability to resume business after a disruption of operations, we reinforced our Business Continuity Program. The program provides us with a comprehensive approach to responding to potential crises or other types of business interruptions using a risk assessment model.

PEOPLE AND PERFORMANCE

FINTRAC's workforce is central to our success. We pursued a broad range of human resource initiatives designed to provide employees with a rewarding work environment. We maintained our investments in learning and development opportunities. For example, compliance officers took part in learning events designed to develop their expertise in policy interpretation, risk assessment and quality assurance; financial intelligence analysts took part in training that enhanced their knowledge of tracking terrorists online, casino operations, and of tax havens. As well, analysts were able to interact with experts in the academic community and with our partners in law enforcement.

Profile of FINTRAC's Workforce

- 183 employees
- Average age of 40
- 50% female
- Visible minorities comprise 13.5%
- 56% have a private sector background
- 44% have a public sector background

INTEGRATED PERFORMANCE MANAGEMENT FRAMEWORK

The provision of integrated financial and non-financial performance information is essential both in meeting external reporting requirements and in supporting management decision-making on the effectiveness of program initiatives. During the past year, we took a number of steps to implement an integrated performance management framework, including the development of a results chain for the Centre illustrating the links and interdependencies between our resources, activities, outputs and outcomes; and implementing performance scorecards for each of FINTRAC's sectors and the agency overall.

PROTECTING PERSONAL INFORMATION

Maintaining a robust and effective security program for the protection of personal information is fundamental to every aspect of FINTRAC's operations. As we entered our fifth year of operation, we undertook an audit of our policies and practices regarding the handling of personal information.

To that end, we engaged an outside expert to verify that our privacy protocols were being adhered to and that these measures were compliant with our governing legislation, our privacy policy and the *Privacy Act*, and overall, to determine if personal information was being protected. We were pleased to find that the results presented by the auditor were positive. In particular, he noted that: "FINTRAC has implemented the necessary measures...to achieve the protection of the personal information it receives and handles," and that "FINTRAC, is, to a high degree, currently and effectively successful in the matter." FINTRAC remains committed to ensuring the protection of all personal information entrusted to it.

Safeguarding Personal Information at FINTRAC

The obligation to provide protection for personal information is enshrined in the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The principles of the Charter necessarily inform both the terms of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act (PCMLTFA)*, and the degree of vigilance that FINTRAC must bring to administering its mandate.

In keeping with the Charter and the Act, FINTRAC maintains an unequivocal commitment to upholding the rights and freedoms of Canadians. We demand the highest standards of privacy for the information we collect and these measures are meticulously applied to all our operations and activities.

A robust, integrated security program is in place both in Ottawa and at regional offices to guard against unauthorized access to FINTRAC's facilities and electronic systems. Policy and procedures limit access to personal information to those employees whose designated functions require it. There are rigorous access controls, including advanced authentication and biometric software and access to all facilities and information is carefully monitored and recorded.

FINTRAC's computer security measures include state-of-the-art firewalls and intrusion detection monitoring. All of FINTRAC's analysis functions are carried out on systems that are not accessible through the Internet.

All staff are made aware of their responsibilities and the severe penalties for improper disclosure of information, which can include up to five years in jail, a fine of up to $500,000, or both. FINTRAC's governing legislation further protects the privacy of Canadians by placing time limits on our retention of financial transaction reports and other information. Most of the reports and information we receive must be destroyed five years after receipt. The only exception to that rule is for information or reports that contribute to a case disclosure, where the time period is extended to eight years.

FINRA

PRIORITIES FOR 2005-06

PREPARING FOR THE FUTURE

In the year ahead, as always, our focus will be on delivering high-quality financial intelligence to our clients. With an ever-expanding database and steadily improving financial analysis ability, FINTRAC's case disclosures will provide even more valuable intelligence both to our domestic clients and to foreign FIUs with which we have memoranda of understanding.

At the same time as Canada continues to increase the range and value of its contribution in the fight against terrorism and organized crime, we are acutely aware of the need to prepare ourselves for new challenges and opportunities.

For example, a white paper released in June 2005 makes a number of proposals to improve Canada's response to money laundering and terrorist activity financing. Following pubic consultations on the paper, and in response to the upcoming Parliamentary review of the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, the Government is likely to propose a range of amendments to enhance Canada's anti-money laundering and anti-terrorist financing regime. Some of these proposals could have significant resource implications for the Centre. At FINTRAC, we are already hard at work preparing for the Parliamentary Review and potential legislative and regulatory changes and their implementation.

The three major priorities that we have set ourselves for the coming year reflect what we believe to be the key elements for ensuring continued effectiveness in fulfilling our mandate.

FINTRAC'S THREE KEY PRIORITIES FOR 2005-06

1. **Deliver timely and high-quality financial intelligence to law enforcement, national security agencies and foreign financial intelligence units.**

2. **Ensure compliance with our legislation, *the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*.**

3. **Disseminate strategic information on money laundering and terrorist activity financing to partners, stakeholders, and the general public.**

1. DELIVER TIMELY AND HIGH QUALITY-FINANCIAL INTELLIGENCE TO LAW ENFORCEMENT, NATIONAL SECURITY AGENCIES AND FOREIGN FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS.

ANTICIPATED RESULT: Increasingly effective analysis of financial intelligence, together with case disclosures that are widely accepted and used in investigations both within Canada and internationally.

This year and next, we will further improve the quality of our case disclosures. This will be achieved by technological enhancements, by augmented information sources, and by the increased knowledge and expertise of our analysts. We are working at top speed to bring on-line a new generation of information systems that will permit improved data mining and data matching capabilities, and will support analysis of increased breadth and depth.

Our relationships with Canadian law enforcement and national security agencies continue to be of key importance. We will take every opportunity to work with them in order to raise and to maintain awareness about our mandate and the value of our financial intelligence product as well as the information they volunteer to us.

FINTRAC will put tracking mechanisms in place to demonstrate the extent to which our disclosures contribute to investigations and prosecutions undertaken by disclosure recipients. We will develop criteria to guide our analysts in determining when a case should be recommended to senior management for disclosure to law enforcement. We will continue to pursue joint-training exercises with the Canada Revenue Agency that focus on establishing typologies and indicators of tax evasion.

In order to augment our information sources, we will continue to work with other federal partners and law enforcement agencies to identify and negotiate access to databases that are maintained for national security and law enforcement purposes.

Internationally, the Centre will continue to strengthen its ties with foreign FIUs. We will broaden our network by negotiating additional agreements for information exchange.

2. ENSURE COMPLIANCE WITH OUR LEGISLATION, *THE PROCEEDS OF CRIME (MONEY LAUNDERING) AND TERRORIST FINANCING ACT.*

ANTICIPATED RESULT: Promote and facilitate compliance with the law by reporting entities, and detect and deter non-compliance. This will be accomplished through awareness programs, the monitoring of data quality, examinations, and by taking appropriate remedial action when non-compliance is detected.

Our outreach efforts with reporting entities have already been successful in building an understanding of their obligations. Our communications will now focus more on promoting awareness among high-risk reporting entities. We are developing interpretation notices, which will provide full and consistent explanations to queries about regulatory issues.

Because the quality of data received from reporting entities is directly linked to the quality of FINTRAC's analysis, the compliance program will enhance its capacity to monitor data and to detect possible problems with data quality. Reporting entities will be able to receive increased feedback on their reporting activities. Increasing the use of self-assessment questionnaires will expand our ability to assess compliance.

Using a variety of techniques, we will conduct examinations in all reporting entity sectors. These techniques include: compliance questionnaires, desk audits, on-site examinations, and examinations through partnerships with federal and provincial regulators. Should reporting entities be found to be willfully non-compliant they will be referred to the appropriate law enforcement agency for investigation.

FINTRAC will continue to develop and implement information management tools to enhance technological support for the compliance function. The tools will support our key functions and will ensure improved risk management and greater administrative efficiency.

3. DISSEMINATE STRATEGIC INFORMATION ON MONEY LAUNDERING AND TERRORIST ACTIVITY FINANCING TO PARTNERS, STAKEHOLDERS, AND THE GENERAL PUBLIC.

ANTICIPATED RESULT: Provide strategic intelligence, advice and analysis that enhance awareness and understanding of money laundering and terrorist activity financing, and that inform the development of effective Canadian and multilateral counter-strategies.

In the coming year, we will conduct strategic analysis to contribute to an informed perspective on the nature of money laundering and terrorist activity financing in Canada. Such information is important for operational and policy decision-making and to our analysts. Our rich database of financial transactions and other information can yield valuable insights into the ever-changing patterns and trends related to money laundering and terrorist activity financing and we are, therefore, dedicating resources to the analysis of both external and internal data.

FINTRAC, although a relatively young financial intelligence unit, is viewed by its international counterparts as a leader in many aspects of its operations and frequently receives requests to provide international technical assistance. We will continue to provide this assistance in 2005-06, subject to our capacity, and to a strategic assessment of where our contribution can bring maximum benefits.

Within the Egmont Group, FINTRAC will continue to participate actively in the various Working Groups – Information Technology, Training, Operations, Strategic Analysis and Outreach. In addition, we will continue to support the implementation of the Funding and Administration initiative, which will help to ensure that Egmont remains a vital organization and strong contributor to global anti-money laundering/anti-terrorist activity financing efforts.

Part of FINTRAC's legislated mandate is to enhance public awareness and understanding of matters related to money laundering and terrorist activity financing. A public that is knowledgeable, alert and aware of money laundering and terrorist activity financing is, in itself, a deterrent, and this is particularly the case with respect to reporting entities. In 2005-06, FINTRAC will continue to identify and communicate with stakeholder audiences to disseminate information.

FINANCIAL STATEMENTS OF THE

FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA (FINTRAC)

FINTRA

APPENDIX I

FINANCIAL STATEMENTS OF THE

FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA (FINTRAC)

Year Ended March 31, 2005

FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA

Management Responsibility for the Financial Statements

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements for the year ended March 31, 2005 and all information contained in this report, rests with the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) management.

These statements have been prepared in accordance with Treasury Board Accounting Standards based upon generally accepted accounting principles, using management's best estimates and judgments where appropriate. Readers of these statements are cautioned that the financial statements are not necessarily complete; certain assets, liabilities and expenses are only recorded at a government-wide level at this time. These statements should be read within the context of the significant accounting policies set out in the accompanying Notes.

Management has developed and maintains books, records, internal controls and management practices, designed to provide reasonable assurance that the Government's assets are safeguarded and controlled, resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and that transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as FINTRAC's policies and statutory requirements.

The transactions and financial statements of FINTRAC have not been audited.

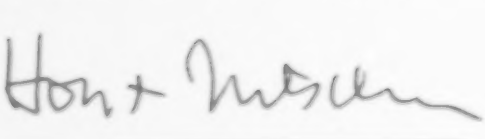

Horst Inischer
Director
FINTRAC
Ottawa, Canada

Lynn MacFarlane
Deputy Director
Corporate Management
and Senior Financial Officer
FINTRAC
Ottawa, Canada

FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION (UNAUDITED)

As at March 31, 2005

(In dollars)	2005	2004
ASSETS		
Financial Assets		
Receivable (note 5)	51,909	217,205
Advances (note 6)	395,996	64,488
	447,905	281,693
Non-financial Assets		
Prepaids	89,558	-
Capital Assets (note 7)	12,476,498	17,079,302
	12,566,056	17,079,302
TOTAL ASSETS	13,013,961	17,360,995
LIABILITIES AND NET ASSETS		
CURRENT LIABILITIES		
Accounts payables and accrued liabilities (note 8)	4,378,590	4,118,490
Allowance for vacation pay	749,593	731,951
	5,128,183	4,850,441
NET ASSETS		
Net assets, beginning of year	12,510,554	21,140,956
Net results	(37,275,233)	(40,019,000)
Services provided without charge	1,338,600	1,120,657
Net cash provided by government	31,311,857	30,267,941
	7,885,778	12,510,554
TOTAL LIABILITIES AND NET ASSETS	13,013,961	17,360,995

Contingent liabilities (note 9)

Contractual obligations (notes 11)

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

Approved by:

Horst Intscher
Director
FINTRAC

FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA

STATEMENT OF OPERATIONS (UNAUDITED)

For the year ended March 31, 2005

(In dollars)	2005	2004
OPERATING EXPENSES		
Personnel	**19,804,367**	18,476,577
Amortization	**7,830,047**	8,978,728
Rental of buildings	**2,590,430**	2,504,368
Professional and special services	**2,461,213**	5,257,812
Repairs and maintenance	**2,256,152**	1,743,131
Telecommunication services	**746,664**	809,303
Travel and relocation	**633,896**	1,208,866
Utilities, materials and supplies	**316,531**	443,816
Machinery and equipment	**256,127**	223,969
Information	**210,226**	245,667
Other expenditures	**169,580**	126,763
NET COST OF OPERATIONS	**37,275,233**	40,019,000

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA

STATEMENT OF CASH FLOW (UNAUDITED)

For the year ended March 31, 2005

(In dollars)	2005	2004
OPERATING ACTIVITIES		
Net cost of operations	**37,275,233**	40,019,000
Non-cash items included in cost of operations		
Amortization of capital assets	**(7,830,047)**	(8,978,728)
Services provided without charge	**(1,338,600)**	(1,120,657)
Adjustment to prior year financial statements	**-**	11,980
Statement of financial position adjustments		
Decrease (increase) in liabilities	**(277,742)**	(1,132,052)
Increase (decrease) in receivables, advances and prepaids	**255,772**	(954,819)
	28,084,616	27,844,724
INVESTING ACTIVITIES		
Acquisitions of capital assets (note 7)	**3,227,241**	2,423,217
NET CASH PROVIDED BY GOVERNMENT	**31,311,857**	30,267,941

The accompanying notes are an integral part of these financial statements.

FINANCIAL TRANSACTIONS AND REPORTS ANALYSIS CENTRE OF CANADA

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS (UNAUDITED)

For the year ended March 31, 2005

1. AUTHORITY AND OBJECTIVES

The Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada (FINTRAC) was established through the *Proceeds of Crime (Money Laundering) Act* in July 2000 as part of the National Initiative to Combat Money Laundering. This legislation established FINTRAC as a government agency and separate employer, named in Schedule 1.1 of the *Financial Administration Act*. Originally, the key objectives for FINTRAC were the detection and deterrence of laundering of proceeds of crime. However, with the enactment of the *Anti-Terrorism Act* in December 2001, FINTRAC was given additional responsibilities and government funding to detect the financing of terrorist activities. FINTRAC fulfills its responsibilities by collecting, analyzing, assessing and, where appropriate, disclosing information relevant to the investigation and prosecution of money laundering offences and the financing of terrorist activities.

2. SUMMARY OF SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

a) Basis of Preparation

These financial statements have been prepared on an accrual basis of accounting in accordance with Treasury Board Accounting Standards. These Standards are based on generally accepted accounting principles in Canada. The primary source of the accounting principles is from the recommendations of the Public Sector Accounting Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants supplemented by the recommendations of the Accounting Standards Board of the Canadian Institute of Chartered Accountants for situations not covered by the Public Sector Accounting Board. Readers of these statements are cautioned that the introduction of accrual accounting at the department level is evolutionary. Not all assets, liabilities and expenses applicable to a department are recorded at the departmental level at this time. As such, the financial statements are not necessarily complete. The accompanying notes provide additional detail and should be read with care. All such assets, liabilities and expenses are recorded at a government-wide level in the financial statements of the Government of Canada.

b) Parliamentary Appropriations

FINTRAC is financed by the Government of Canada through Parliamentary appropriations. Appropriations provided to FINTRAC do not parallel financial reporting according to generally accepted accounting principles since appropriations are primarily based on cash flow requirements. Consequently, items recognized in the statement of operations and the statement of financial position are not necessarily the same as those provided through appropriations from Parliament. Note 12 to these financial statements provides information regarding the source and disposition of these authorities. Note 13 provides a high-level reconciliation between the two basis of reporting.

c) Reporting entity

The reporting entity is FINTRAC and does not comprise any sub-entities.

d) Consolidated Revenue Fund (CRF)

All departments and agencies operate within the CRF, which is administered by the Receiver General for Canada. All cash receipts are deposited to the CRF and all cash disbursements made by departments are paid from the CRF. Net cash provided by Government is the difference between all cash receipts and all cash disbursements including transactions between departments.

e) Expenses

Expenses are recorded when the underlying transaction or expense occurred subject to the following:

- Employee termination benefits are expensed by FINTRAC when paid. Estimated accruals are not recorded by FINTRAC, rather they are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Vacation pay and overtime are expensed in the year that the entitlement occurs.
- Contributions to superannuation plans are recognized in the period that the contributions are made. Actuarial surpluses or deficiencies are not recorded in FINTRAC's books but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Environmental liabilities are not recognized in the FINTRAC books of accounts but are recognized in the consolidated financial statements of the Government of Canada.
- Services provided without charge by other government departments and agencies are recorded as operating expenses by FINTRAC. Services without charge represent contributions covering employer's share of employees' insurance premiums paid by Treasury Board Secretariat. A corresponding amount is credited directly to Net Assets.
- Legal fees paid to Justice Canada are not to be charged against FINTRAC's appropriation from Parliament, as the related salaries for these legal services have already been charged against Justice Canada's Parliamentary appropriation. However, as these expenses reflect actual legal fees incurred and paid by FINTRAC to Justice Canada, they are reflected as operating expenses in these financial statements.

f) Receivables

Receivables are stated at amounts expected to be ultimately realized. A provision is made for receivables where recovery is considered uncertain.

g) Capital assets

All assets treated as capital assets under the Public Sector Accounting Board recommendations, and having an initial cost of $5,000 or more, are recorded at their acquisition cost. The capitalization of software and leasehold improvements has been done on a prospective basis from April 1, 2001. Amortization of capital assets is done on a straight-line basis over the estimated useful life of the capital asset as follows:

Asset Class	Amortization Period
Machinery and equipment	5 years
Informatics hardware	3 years
Informatics software	3 years
Other equipment, including furniture	10 years
Leasehold improvements	Lesser of remaining lease term and 10 years

h) Foreign currency transactions

Transactions involving foreign currencies are translated into Canadian dollar equivalents using rates of exchange in effect at the time of those transactions.

3. COMPARATIVE FIGURES

Certain comparative figures have been reclassified to conform with the presentation used in the current year.

An adjustment of $11,980 to prior figures is included in the financial position and the cash flow statements to reflect an adjustment that should have been recorded in 2003-04.

4. MEASUREMENT UNCERTAINTY

The preparation of financial statements requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets, liabilities, revenue and expenses reported in the financial statements. At the time of preparation of these statements, management believes the estimates and assumptions to be reasonable. The most significant item where estimates are used is amortization of capital assets.

5. RECEIVABLES

(In dollars)	2005	2004
Other government departments	**23,203**	208,097
External parties (net of allowance)	**28,706**	9,108
	51,909	217,205

6. ADVANCES

(In dollars)	2005	2004
Standing advances to employees	**5,750**	6,450
GST receivable	**390,246**	58,038
	395,996	64,488

7. CAPITAL ASSETS

(In dollars)				2005	2004
	Balance beginning of year	Net Additions	Accumulated Amortization	Net Book Value	Net Book Value
Machinery and equipment	852,059	-	563,882	**288,177**	458,589
Informatics hardware	16,640,893	655,588	15,540,472	**1,756,009**	4,920,179
Informatics software	9,716,510	559,135	8,143,805	**2,131,840**	4,485,806
Other equipment	3,226,912	36,074	1,271,216	**1,991,770**	2,328,518
Leasehold Improvements	5,628,714	55,404	1,296,456	**4,387,662**	4,886,210
Work in progress	-	1,921,040	-	**1,921,040**	
	36,065,088	3,227,241	26,815,831	**12,476,498**	17,079,302

Amortization expense for the year ended March 31, 2005 is $7,830,047 ($8,978,728 in 2004)

8. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

(In dollars)	2005	2004
External accounts payable and accrued liabilities	2,889,597	3,625,470
Other government departments	256,865	99,537
Accrued salaries and wages	1,232,128	393,483
	4,378,590	4,118,490

9. CONTINGENT LIABILITIES

In the normal course of its operations, FINTRAC becomes involved in various legal actions. Some of these potential liabilities may become actual liabilities when one or more future events occur or fail to occur. To the extent that the future event is likely to occur or fail to occur, and a reasonable estimate of the loss can be made, an estimated liability is accrued and an expense recorded on the government's consolidated financial statements. These estimated liabilities are not recognized in FINTRAC's financial statements until the amount of the liability is firmly established.

10. RELATED PARTY TRANSACTIONS

FINTRAC is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies, and Crown corporations. FINTRAC enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms applicable to all individuals and enterprises except that certain services, as defined previously, are provided without charge.

11. CONTRACTUAL OBLIGATIONS

FINTRAC has entered into lease agreements for office space in 4 locations across Canada. The minimum aggregate annual payments for future fiscal years are as follows:

(in dollars)	2005	2004
2005-2006	2,514,950	2,569,503
2006-2007	2,514,950	2,592,998
2007-2008	2,313,489	2,632,325
2008-2009	1,061,463	2,631,807
2009-2010	-	-
	8,404,852	10,426,633

12. PARLIAMENTARY APPROPRIATIONS

(In dollars)	2005	2004
Operating expenditures - Vote 30	29,032,000	28,976,000
Supplementary Vote 30a	69,237	-
Supplementary Vote 30b	-	1,575,383
Transfer from TB - Vote 10	-	165,882
Transfer from TB - Vote 15	813,000	8,000
	29,914,237	30,725,265
Lapsed	(1,873,741)	(1,433,639)
	28,040,496	29,291,626
Contributions to employee benefits plan	2,979,131	2,500,357
USE OF APPROPRIATIONS	31,019,627	31,791,983

13. RECONCILIATION OF NET RESULTS TO APPROPRIATIONS USED

(In dollars)	2005	2004
Net results	37,275,233	40,019,000
Adjustments for items not affecting appropriations:		
Amortization	(7,830,047)	(8,978,728)
Services provided without charge	(1,338,600)	(1,120,657)
Legal fees paid to Justice	(485,243)	(482,189)
Change in allowances	(24,600)	(101,548)
Refund of previous year expenditures	106,085	20,908
	(9,572,405)	(10,662,214)
Adjustments for items not affecting appropriations:		
Capital acquisitions	3,227,241	2,423,217
Change in prepaid expenses	89,558	-
Adjustment to prior year financial statement	-	11,980
	3,316,799	2,435,197
TOTAL APPROPRIATIONS USED	31,019,627	31,791,983

FINRA

APPENDIX II

EXAMPLES OF SUSPECTED MONEY LAUNDERING AND TERRORIST ACTIVITY FINANCING

The following examples illustrate the complex and often well-hidden connections involved in criminal and terrorist money flows.

SUSPECTED MONEY LAUNDERING

SUSPECTED LAUNDERING OF DRUG MONEY

FINTRAC detected the following suspicious activity from our analysis of money movements between many individuals, several reporting entities and a variety of financial transactions.

A number of persons were depositing substantial amounts of cash in Canadian and foreign currency into their individual bank accounts. Some of these individuals were also physically transporting foreign currency into Canada, which was then used to purchase casino chips that were later redeemed for casino cheques. They were also redeeming casino cheques from casino chips purchased by other individuals—evidence of a money laundering technique called "smurfing".

Three of the individuals repeatedly deposited amounts of foreign currency into the accounts of a retail company that had affiliates across Canada and in two foreign countries. The affiliates then issued drafts in small amounts to various other individuals and/or wired funds to recipients in several countries.

Taken together, the above activity suggested the movement of drug money. This suspicion was heightened when it was noted that some of the businesses were receiving cash deposits from individuals who were suspected by police of being drug dealers. Further, some of the affiliate businesses were purchasing bank drafts and/or wiring funds to these individuals and/or what appeared to be suppliers in foreign jurisdictions. Another related company collected cash deposits from three of the five individuals and then transferred larger dollar amounts to another company, which, in turn, provided bank drafts to a law firm for the purchase of houses suspected of being used as marijuana grow operations.

SUSPECTED TELEMARKETING FRAUD

Another case involved a telemarketing company that had a number of different call centres located throughout Canada. The company would cold-call residents of a foreign country and offer access to credit in exchange for a fee.

FINTRAC's analysis noted that the monies collected as fees were then moved within Canada, and to at least one other country, through what are called shell companies. Shell companies have no physical presence in the jurisdiction where they are incorporated and can be used as a conduit for moving and obscuring the origins of money.

Three of these shell companies, which shared the same postal address, appeared to be the "funnel point" in the money laundering scheme. On receiving money from the telemarketing company in the form of electronic funds transfers, the shell companies then forwarded the money to an offshore bank account.

SUSPECTED ARMS TRADING AND NARCOTICS TRAFFICKING

An individual established a web of corporations in over 40 countries through which funds moved that were suspected of being derived from criminal activities including narcotics trafficking and illegal arms dealing. Many of the companies operated out of the same location in a large Canadian city and many shared common directorships.

Over a two-year period, tens of millions were transferred between companies, some of which were located in prime offshore money laundering locations. The individual also received wire transfers to a personal account from corporations registered in other jurisdictions. As well, large cash deposits were made to the accounts of the individual's Canadian companies.

SUSPECTED INVESTMENT FRAUD

Another example involved the operation of what appeared to be a fraudulent investment scheme. The case involved many companies —a few of which were trading companies— and associated individuals that were suspected of soliciting funds with the promise of high returns on investments that did not exist.

One of the companies based in Canada was receiving large amounts of money in the form of wire transfers from what appeared to be unrelated individual 'investors' in three other countries. This company was then moving money in North America, Central America and the Caribbean using trust accounts and other means including the use of accountants and lawyers.

FINTRAC's analysis revealed related financial transactions totalling tens of millions of dollars. The associated trading companies moved some of this money using wire transfers. Suspicion of illicit activity was heightened when it was found that these trading companies had been ordered to cease trading in securities by provincial securities commissions due to concerns over fraudulent investment activities.

SUSPECTED TERRORIST ACTIVITY FINANCING

SUSPECTED FUNDRAISING ACTIVITIES

FINTRAC received reports on suspicious transactions that ultimately connected a number of individuals, their businesses, and a non-profit community organization. According to open source intelligence, the individuals and entities were supporters of a known radical terrorist organization. Some of the individuals also supported a known terrorist.

Analysis revealed that, over the course of two years, these individuals and their businesses were involved in transactions valued at many millions of dollars.

Further analysis revealed that through their corporate and personal accounts, these individuals were wiring money out of Canada to locations of concern in the Middle East and Eastern Europe. They were also making large cash deposits to the non-profit community organization's bank account that were followed by large wire transfers to entities and locations of concern.

SUSPICIOUS WIRE TRANSFERS LINKED TO POSSIBLE TERRORIST ACTIVITY FINANCING

It was reported that an individual from the Middle East, who had associations with a known terrorist, owned a large company in Canada. The associate of this business person was known to be financing terrorist organizations.

Analysis revealed that, in addition to the companies owned and controlled in the Middle East, the business person in question did, in fact, have business ties with several companies in Canada.

Our analysis also revealed that numerous large wire transfers between companies in Canada and the Middle East were associated with this business person. These wire transfers were far in excess of the amounts required for normal business operations and were sent to a country sympathetic to the terrorist organization that was supported by his associate.

APPENDIX III

BUSINESS PROCESS

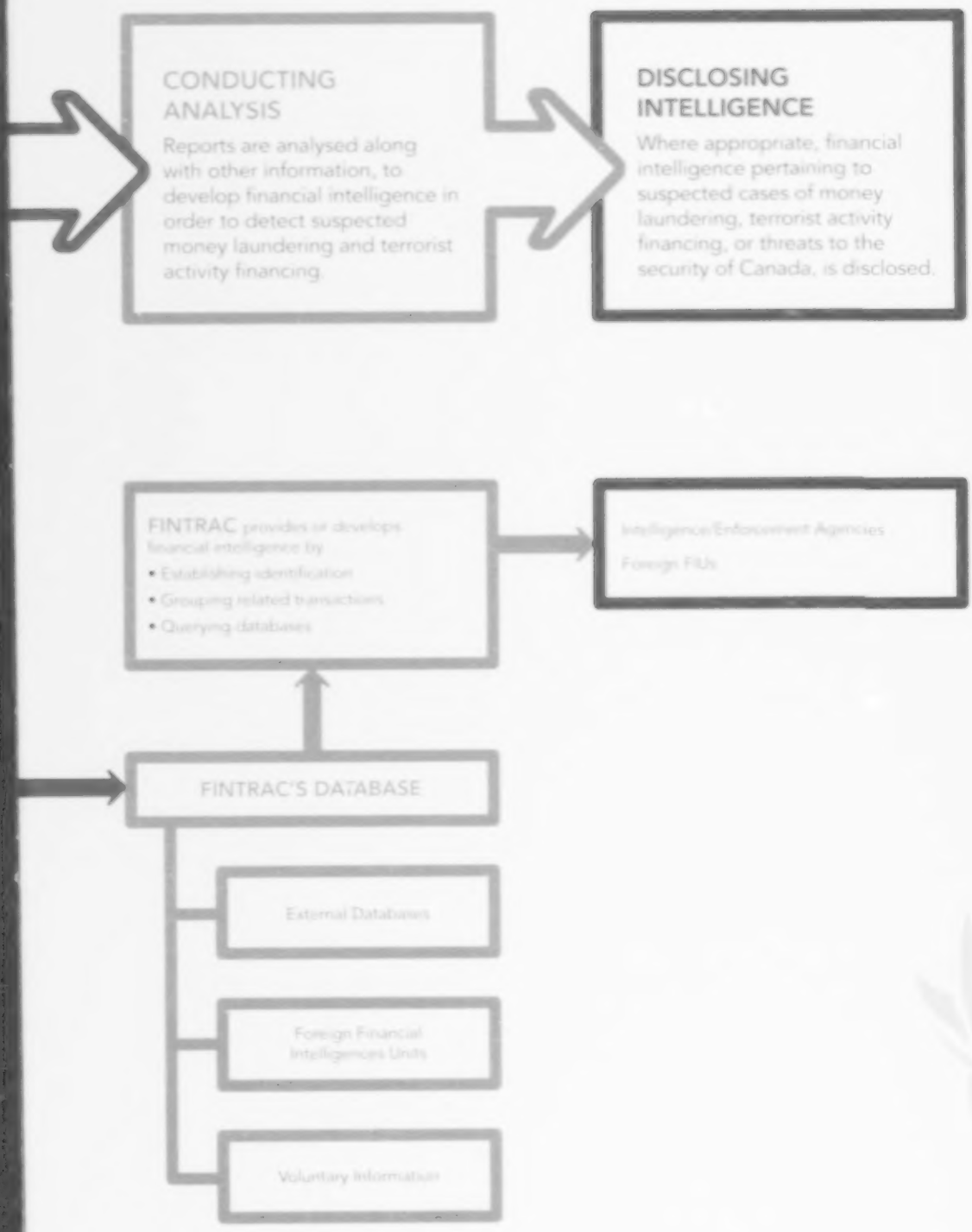
CONDUCTING ANALYSIS
Reports are analysed along with other information, to develop financial intelligence in order to detect suspected money laundering and terrorist activity financing.
DISCLOSING INTELLIGENCE
Where appropriate, financial intelligence pertaining to suspected cases of money laundering, terrorist activity financing, or threats to the security of Canada, is disclosed.
FINTRAC provides or develops financial intelligence by
• Establishing identification
• Grouping related transactions
• Querying databases
Intelligence/Enforcement Agencies
Foreign FIUs
FINTRAC'S DATABASE
External Databases
Foreign Financial Intelligencers Units
Voluntary Information

APPENDIX IV

GLOSSARY OF TERMS AND ACRONYMS

CROSS BORDER CURRENCY REPORT (CBCR)
A report that must be filed by a person entering or leaving Canada advising that the person is carrying large sums of currency or monetary instruments ($10,000 or more), or by a person mailing or sending such large sums into or out of Canada.

CROSS-BORDER SEIZURE REPORT
A report filed with FINTRAC by a CBSA officer who seizes cash or monetary instruments for which reporting obligations were not met.

EGMONT GROUP OF FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS (FIU)
An international group of FIUs, founded in 1995, which collectively work together in an informal organization to improve support for their respective national anti-money laundering and anti-terrorist financing programs.

ELECTRONIC FUNDS TRANSFER REPORT (EFTR)
A report that a reporting entity must file with FINTRAC in respect of a transmission of instructions for the transfer of a sum of $10,000 or more out of or into Canada, through any electronic, magnetic or optical device, telephone instrument or computer.

FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF)
An inter-governmental body, established by the G-7 Summit in 1989, whose purpose is the development and promotion of policies, both at national and international levels, to combat money laundering. At a special plenary meeting held in October 2001, FATF's mandate was expanded to include the combating of terrorist financing.

FINANCIAL INTELLIGENCE UNIT (FIU)
A national governmental agency, established to combat money laundering and terrorist financing. FIUs fulfill this function by collecting financial transaction and other information for the purpose of analysing and disclosing intelligence of financial information concerning suspected proceeds of crime or potential financing of terrorist activity.

LARGE CASH TRANSACTION REPORT (LCTR)
A report that a reporting entity must file with FINTRAC when it receives $10,000 or more in cash in the course of a single transaction; or when it receives two or more cash amounts totalling $10,000 or more that it knows were made within 24 consecutive hours of each other by or on behalf of the same individual or entity.

PROCEEDS OF CRIME (MONEY LAUNDERING) AND TERRORIST FINANCING ACT (PCMLTFA)
This statute establishes FINTRAC to collect, analyze, assess and disclose financial information with respect to money laundering and terrorist activity financing. Originally enacted as the Proceeds of Crime (Money Laundering) Act in June 2000, it was amended in December 2001, to add combating terrorist financing to FINTRAC's mandate.

SUSPICIOUS TRANSACTION REPORT (STR)
A report that a reporting entity must file with FINTRAC in respect of a financial transaction that occurs in the course of its activities and for which there are reasonable grounds to suspect that the transaction is related to the commission of a money laundering or terrorist activity financing offence.

SWIFT
The Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication, a cooperative owned by the international banking community that operates a global data processing system for the transmission of financial messages.

TERRORIST PROPERTY REPORT (TPR)
A report that a reporting entity must file with FINTRAC when it has in its possession or control property that it knows is owned or controlled by or on behalf of a terrorist group. This includes information about any transaction or proposed transaction relating to that property. This report is triggered by a requirement in the Criminal Code that requires the reporting of such information to the RCMP and CSIS.

www.glsdezign.com

Gouvernement du Canada | Government of Canada

CANAFE

RAPPORT ANNUEL 2005

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Canada

CANAFE – Les cinq premières années

2000 : La *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* (la *Loi*) obtient la sanction royale et CANAFE est dès lors officiellement créé. Il acquiert des locaux et de l'équipement et recrute du personnel.

2001 : CANAFE commence à recevoir des déclarations d'opérations douteuses en novembre.

Le Parlement adopte la *Loi antiterroriste* et élargit le mandat de CANAFE pour y inclure la lutte contre le financement des activités terroristes. La loi est rebaptisée *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. CANAFE modifie sa structure organisationnelle et ses activités pour relever le nouveau défi.

2002 : CANAFE produit sa première communication de cas. Il devient membre du Groupe Egmont, une tribune internationale de collaboration des unités du renseignement financier sur les plans de l'échange de renseignements, de la formation et du partage des connaissances.

2003 : La dernière catégorie de déclarations d'opérations financières imposée par législation devient accessible en direct. CANAFE reçoit en moyenne 5 700 déclarations d'opérations financières chaque jour, dont 99 % par voie électronique. La capacité d'analyse des renseignements est fermement établie et le nombre de cas communiqués aux organismes d'application de la loi et de sécurité est de plus en plus élevé. Le nombre total des déclarations transmises à CANAFE passe à 7,4 millions, soit quatre fois plus que l'année précédente.

2004 : CANAFE communique 197 cas totalisant 700 millions de dollars en opérations financières. Un programme d'assurance de la conformité fondé sur le risque est mis en œuvre et les examens commencent.

2005 : Jusqu'à maintenant, CANAFE a conclu 20 protocoles d'entente sur l'échange de renseignements avec des unités du renseignement financier étrangères. Sa base de données contient maintenant des déclarations sur quelque 23 millions d'opérations financières. CANAFE communique 142 cas, dont la valeur totale s'élève à quelque 2 milliards de dollars, et fournit des renseignements financiers tactiques et stratégiques d'une portée et d'une complexité beaucoup plus grandes.

CANAFE se prépare à l'examen parlementaire quinquennal de la *Loi*.

Coordonnées

CANAFE
24e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1 866 346-8722 (sans frais)
Télécopieur : (613) 943-7931

Courriel : lignesdirectrices@canafe.gc.ca

Visitez le site Web de CANAFE, à
www.canafe.gc.ca

Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Ottawa, Canada K1P 1H7

Office of the Director
Cabinet du directeur

Le 19 septembre 2005

L'honorable Ralph E. Goodale, C.P., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21e étage, tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le quatrième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), conformément au paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ce rapport couvre la période du 1er avril 2004 au 31 mars 2005 et rend compte en détail des activités et des réalisations de CANAFE dans l'exécution de son mandat; il fait également état de nos priorités futures.

CANAFE contribue à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme en produisant des renseignements financiers opportuns de première qualité et en veillant à ce que les entités visées par la *Loi* se conforment aux dispositions législatives. Nous comptons continuer de vous tenir au courant de nos réalisations au cours des prochaines années.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le directeur,

Horst Intscher

Canada

CANAF

RAPPORT ANNUEL

FD1-2005
0-662-68805-8

2005

Viser l'excellence

CANAF

LE RÔLE

DE CANAFE

CANAFE a pour objectif premier de contribuer à la détection, à la prévention et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger.

Son travail comprend trois activités clés : recevoir des déclarations sur les opérations financières et d'autres renseignements de sources diverses pour produire des renseignements financiers sur des cas présumés de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada; veiller à ce que les institutions financières et entreprises qui doivent présenter des déclarations à CANAFE se conforment à sa loi habilitante, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*; produire des renseignements financiers qui mettent à jour les modes opératoires et les tendances des réseaux de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Aujourd'hui, d'un bout à l'autre du Canada, les banques et autres établissements financiers appliquent des programmes internes de conformité qui prévoient la reddition de comptes, la tenue de documents et l'identification des clients. Leur respect de ces exigences exerce un effet de dissuasion très efficace sur ceux qui seraient tentés d'utiliser des circuits financiers légitimes pour recycler des produits de la criminalité ou pour financer des activités terroristes.

CANAFE reçoit de ces entités déclarantes près d'un million de déclarations d'opérations financières chaque mois. Ces données, combinées à des renseignements provenant d'autres sources, viennent enrichir la base de données unique en son genre de CANAFE, une ressource précieuse qui aide ses analystes à découvrir les modes opératoires qui laissent soupçonner la dissimulation des produits de la criminalité.

Après l'analyse de ces déclarations financières, si CANAFE a des motifs raisonnables de croire que l'information pourrait servir dans le cadre d'une enquête ou d'une poursuite pour blanchiment d'argent ou financement d'activités terroristes ou qu'elle pourrait être pertinente à un cas de menaces à la sécurité du Canada, il est tenu de la communiquer à l'organisme d'application de la loi compétent ou encore au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). En 2004-2005, la valeur totale en dollars des opérations comprises dans les cas que le Centre a communiqués s'est élevée à un peu plus de 2 milliards de dollars.

Fort de ses cinq années d'expérience et de sa base de données qui s'enrichit sans cesse, CANAFE est apte à discerner des modes opératoires et des tendances liés au blanchiment d'argent. Cette information sur la façon dont les milieux du crime organisé s'y prennent pour faire circuler des fonds illégaux et dont les terroristes se procurent des fonds est essentielle à nos analystes et leur permet de raffiner leurs recherches et de produire des renseignements d'une grande valeur.

Bien que CANAFE soit mandaté pour recevoir des renseignements détaillés sur certaines opérations financières, sa loi habilitante établit des restrictions claires quant au type de renseignements pouvant être communiqués, aux personnes qui peuvent les recevoir et aux circonstances dans lesquelles ces communications peuvent être faites. Pour protéger le droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens, CANAFE est tenu de protéger les renseignements personnels contre toute communication non autorisée et se conforme en conséquence aux politiques et pratiques les plus rigoureuses en matière de sécurité.

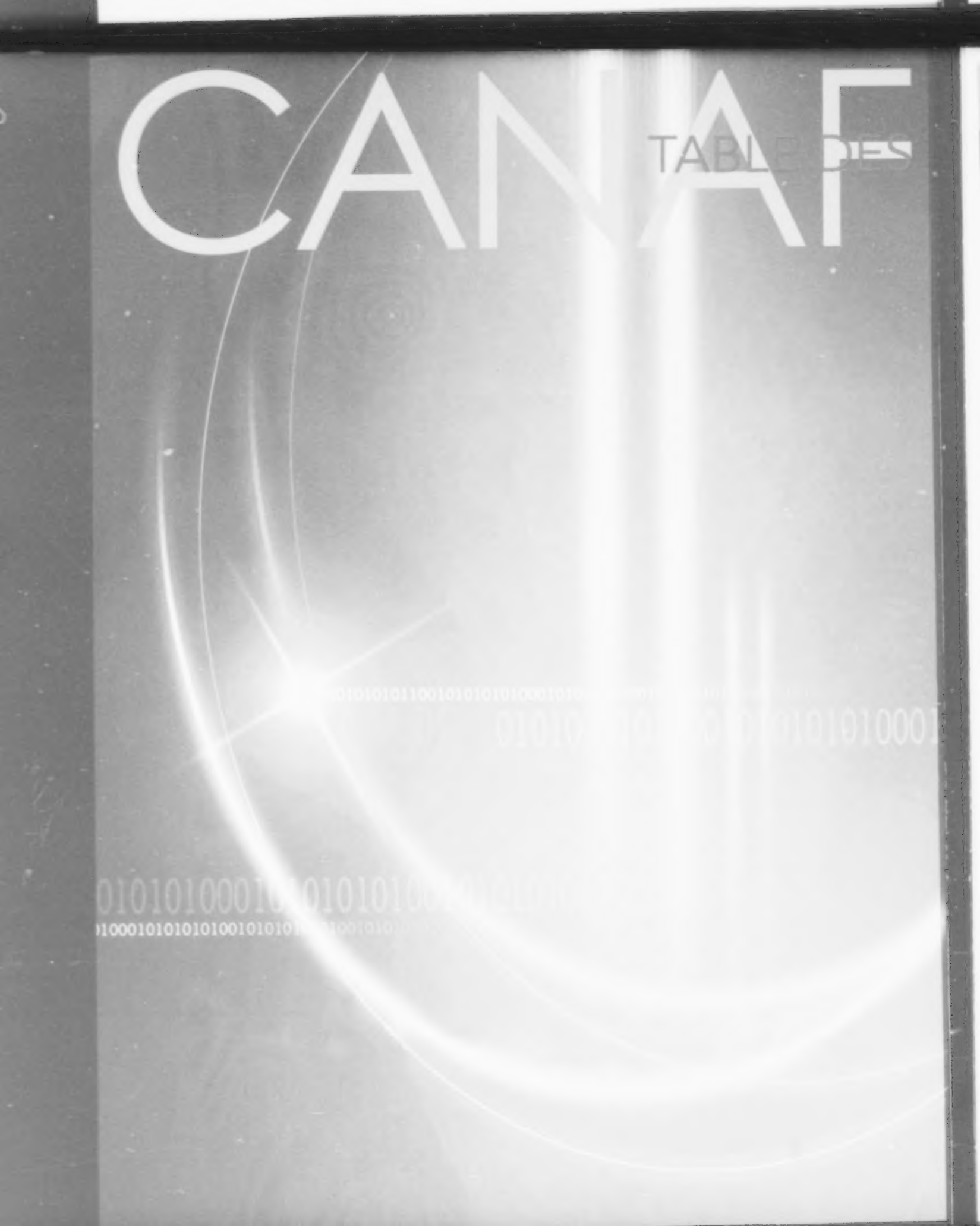
CANAF
TABLEAUX

MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR 3

LE BILAN DE L'ANNÉE 5

NOS RÉSULTATS POUR 2004-05 : VISER L'EXCELLENCE 9

Faciliter les enquêtes criminelles grâce à nos renseignements 9

Combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes en assurant la conformité à la *Loi* 12

Appuyer des stratégies efficaces de lutte contre le blanchiment d'argent 16

MAINTENIR L'EXCELLENCE : APPUIS OPÉRATIONNELS CLÉS 19

Investir dans la technologie 19

Renforcer nos relations clés 19

Contribuer aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent 19

Appuyer la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes 21

Remplir notre mandat de communication 23

Maintenir l'excellence organisationnelle 23

Protéger les renseignements personnels 24

PRIORITÉS POUR 2005-06 : PRÉPARER L'AVENIR 27

Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité 28

Assurer la conformité à la loi qui nous régit 28

Diffuser des renseignements stratégiques 29

ANNEXE I 33

États financiers de CANAFE

ANNEXE II

Exemples de cas présumés de recyclage de produits de la criminalité et de financement d'activités terroristes 43

ANNEXE III 46

Processus opérationnel de CANAFE

ANNEXE IV 48

Lexique des termes et acronymes

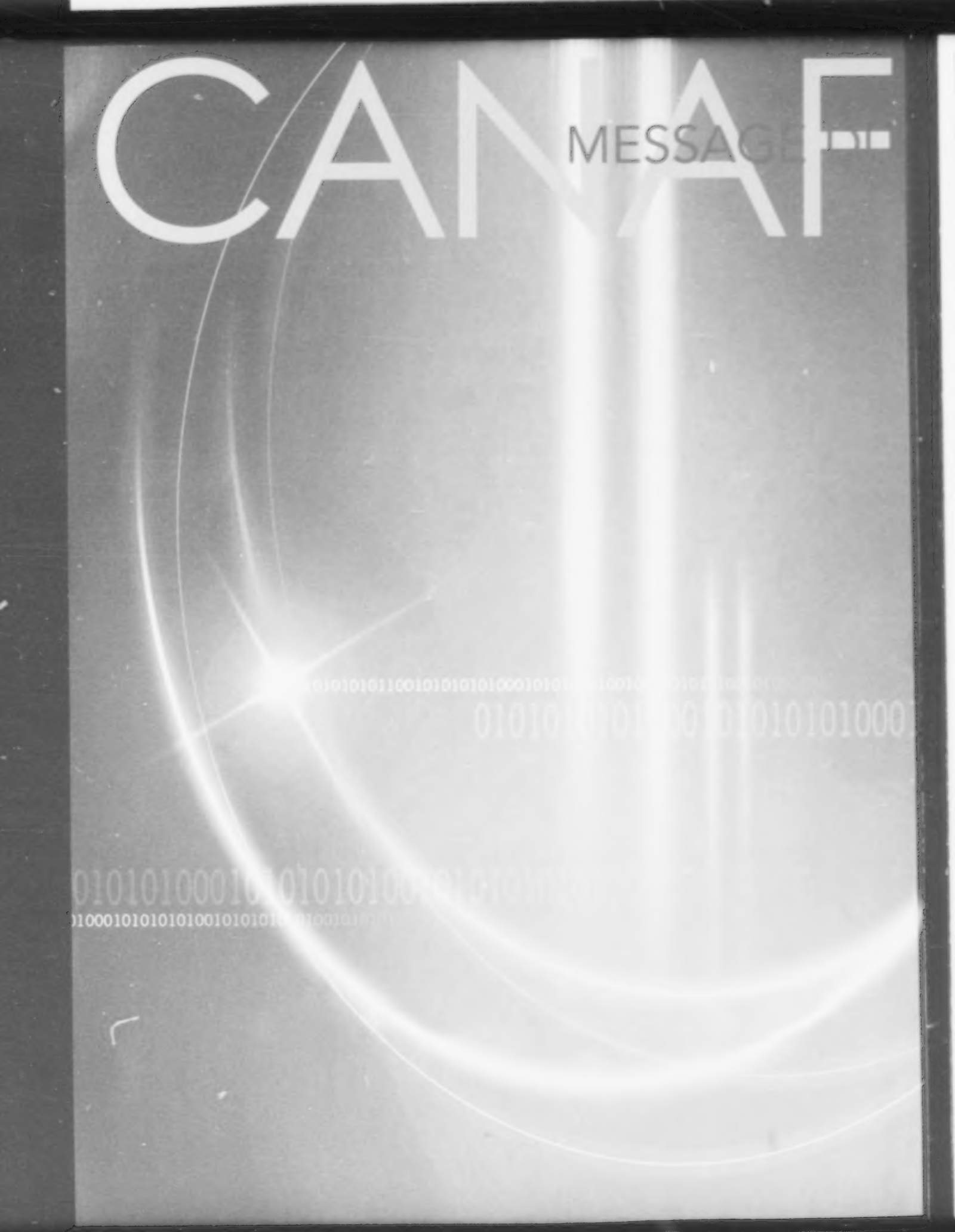
CANAF
MESSAGE

DIRECTEUR

Le présent rapport annuel marque un jalon important pour CANAFE : son cinquième anniversaire. En 2000, la loi habilitante est entrée en vigueur et le processus de création du Centre a été mis œuvre.

En cinq années à peine, nous avons mis sur pied une unité du renseignement financier qui fait l'envie de nombreux pays. La qualité de nos renseignements financiers est reconnue par une clientèle de plus en plus grande d'organismes nationaux et internationaux d'application de la loi et de sécurité.

Au cours de la dernière année, la vérificatrice générale du Canada a procédé à la vérification de l'optimisation des ressources de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent. Outre ses recommandations sur la façon d'améliorer les résultats, la vérificatrice générale a signalé dans son rapport que « le Centre est devenu un élément clé de cette stratégie » et que le Canada possède « une unité du renseignement financier qui présente d'importants avantages par rapport à ses homologues d'autres pays ».

Cinq ans après sa création, le Centre a acquis une vaste expérience. Comme le révèle le présent rapport, notre capacité d'analyse, tout comme les cas que nous communiquons, sont devenus plus sophistiqués. Au cours de cette période, la valeur totale en dollars des opérations financières comprises dans nos communications s'est multipliée et nos analyses de cas se sont raffinées. Cela témoigne, non seulement de la quantité sans cesse croissante du nombre de renseignements qui se trouvent dans la base de données de CANAFE, mais aussi du fait que le Centre est apte à déceler et à suivre des activités de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes plus complexes et bien implantées.

Nous avons atteint un nouveau sommet et pouvons maintenant nous féliciter de nos réalisations. Toutefois, nous savons que d'autres défis nous attendent et nous nous préparons déjà à les relever.

Par exemple, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, notre loi habilitante, sera revue par le Parlement et le gouvernement entend proposer des modifications qui établiront de nouvelles exigences pour CANAFE et ses partenaires. Le but de cet examen est de rendre le Centre encore plus efficace dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Afin de mettre en œuvre les recommandations qui découleront de cet examen et de permettre l'évolution de nos activités de base, comme une augmentation du nombre de renseignements transmis volontairement par les organismes d'application de la loi, le Centre aura besoin de plus de ressources.

Par ailleurs, il importe que CANAFE demeure à la fine pointe de la technologie. Nous souhaitons améliorer la qualité et la quantité des renseignements que nous recueillons auprès des entités déclarantes. À cette fin, nous travaillons actuellement à la création d'une nouvelle génération de systèmes qui seront déployés au cours des deux prochaines années. Ces systèmes permettront d'effectuer des analyses beaucoup plus poussées et complexes et d'obtenir des renseignements financiers d'une qualité supérieure et encore plus utiles.

Quant à l'avenir, je suis convaincu que nous combattrons plus efficacement le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sur la scène internationale. L'intensification de la collaboration internationale et le mûrissement de la stratégie canadienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes se traduiront par la protection accrue de tous nos citoyens.

Le directeur,

Horst Intscher

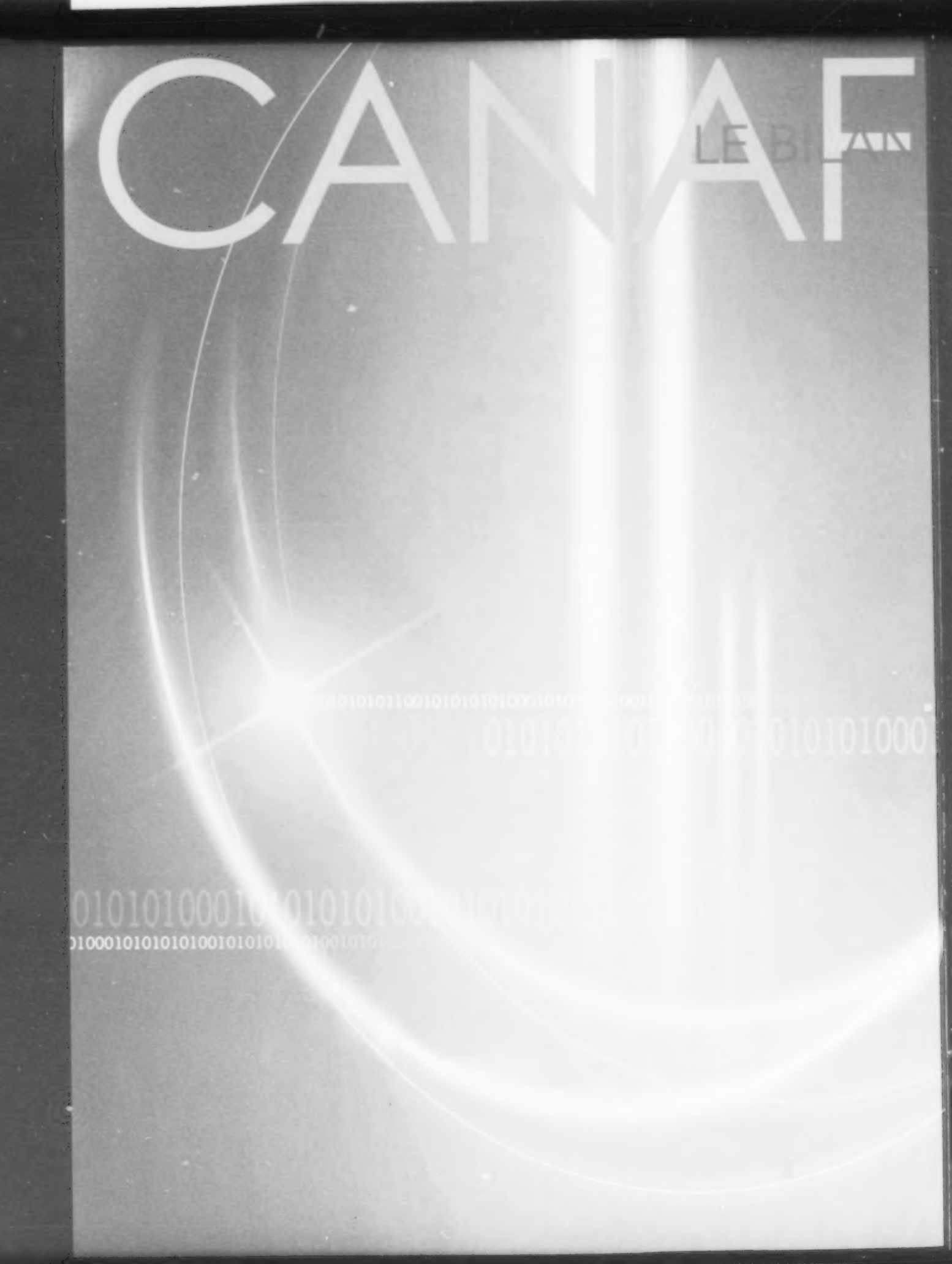
CANAF
LE BI

DE L'ANNÉE

Tout juste cinq ans après sa création, CANAFE est déjà considéré comme un élément important de la stratégie mise en œuvre par le Canada pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et est reconnu comme un chef de file mondial des unités du renseignement financier (URF). Les progrès réalisés par le Centre au cours de cette période relativement courte ont été nourris par sa volonté d'atteindre l'excellence.

CANAFE tire une grande fierté du fait que ses renseignements accroissent la valeur des enquêtes effectuées par les organismes nationaux d'application de la loi et de sécurité et contribuent aux efforts des URF étrangères, de même que du fait que les institutions financières et autres entreprises canadiennes bénéficient des mesures de protection qu'elles ont mises en œuvre de concert avec le Centre.

Soucieux de constamment améliorer son produit, en 2004-2005, le Centre a communiqué des cas qui comprenaient des renseignements financiers ayant fait l'objet d'une analyse des plus détaillées et reposant sur des déclarations d'opérations financières plus nombreuses et de meilleure qualité. Le Centre a déployé tous les efforts nécessaires pour améliorer la qualité et l'opportunité de ses communications en collaborant avec les organismes canadiens d'application de la loi. Il a ainsi pu communiquer des cas de plus grande envergure qui impliquaient de plus gros montants que les années précédentes.

Les renseignements financiers que produit CANAFE sont directement tirés des déclarations d'opérations financières qui lui sont soumises. C'est pourquoi CANAFE considère hautement prioritaires les relations qu'il entretient avec les entités déclarantes. À cette fin, le Centre a élargi ses activités de surveillance et d'examen, et son programme de conformité est maintenant pleinement opérationnel. Les solides programmes de conformité qui sont maintenant implantés dans tout le Canada et les efforts de mise en

LES RÉALISATIONS DE CANAFE EN 2004-2005 REFLÈTENT SES TROIS GRANDES PRIORITÉS

Communiquer des renseignements financiers de grande qualité et en temps opportun : une analyse des renseignements financiers et une communication de cas, de plus en plus efficaces et reposant sur la technologie, qui sont largement acceptées et utilisées par les organismes d'application de la loi et du renseignement.

Consolider le programme d'assurance de la conformité fondé sur le risque : un programme de collaboration qui aide les entités déclarantes à se conformer à la *Loi* et qui accroît ainsi le nombre et la qualité des déclarations et améliore la tenue de documents et l'identification des clients.

Diffuser des renseignements stratégiques : des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui favorisent la connaissance et la compréhension du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes et qui contribuent à l'élaboration de contre-stratégies efficaces, tant canadiennes que multilatérales.

œuvre déployés par toutes les entités déclarantes témoignent de la volonté commune de veiller à ce que la loi protège les citoyens canadiens.

À l'échelle internationale, la contribution de CANAFE est notable. L'un de ses grands objectifs ces dernières années a été d'accéder à une plus grande quantité de renseignements désignés et d'information sur les opérations financières. Le Centre a conclu treize nouvelles ententes en matière d'échange de renseignements avec des unités du renseignement financier étrangères, élevant ainsi à vingt leur nombre total. Il est resté très actif au sein du Groupe Egmont des unités du renseignement financier en continuant de faire d'importantes contributions sur les plans de la technologie, du financement et de l'administration ainsi que de la formation, et a offert son aide aux nouveaux membres et aux membres potentiels. Au sein du Groupe d'action financière internationale (GAFI) sur le blanchiment de capitaux et d'autres tribunes internationales, CANAFE a été un important intervenant au nom du Canada.

Au cours de la dernière année, le Bureau du vérificateur général a procédé à la vérification de l'optimisation des ressources de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et a fait d'utiles recommandations pour améliorer le fonctionnement général de cette initiative et de CANAFE. Dans l'ensemble, les résultats ont été positifs. Quant aux améliorations qui s'imposaient, tel qu'élargir la portée des renseignements communiqués aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale, des dispositions ont déjà été prises pour les mettre à exécution. Tout comme les efforts déployés par le Centre à d'autres égards, ces travaux l'aident à préparer l'examen parlementaire quinquennal de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* qui doit débuter au cours de l'automne 2005.

Par ailleurs, une évaluation indépendante de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent a donné lieu à des recommandations qui serviront également en vue de l'examen quinquennal. Dans l'ensemble, CANAFE se félicite de ce que ces examens ont permis de conclure que, par ses activités, le Centre accroît la capacité du Canada de détecter et de dissuader le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Au cours de 2004-2005, il a continué à renforcer ses mesures de sécurité. Protéger l'information qui lui est confiée demeure une considération fondamentale dans toutes ses activités. Les systèmes avant-gardistes d'identification à des fins sécuritaires, tout comme la vigilance de son personnel, protègent à la fois ses données et ses installations.

Pour respecter son engagement envers la production de renseignements de la meilleure qualité, CANAFE doit suivre le rythme imposé par les milieux du crime organisé et du terrorisme qui sont en constante évolution. Le Centre a besoin pour cela d'une équipe compétente et dévouée et se doit d'offrir un milieu de travail qui valorise et reconnaît les efforts de chacun. En 2004-2005, il a continué d'investir des sommes considérables dans la formation et l'accroissement de l'efficacité organisationnelle.

L'effectif du Centre doit également posséder les bons outils pour s'acquitter de ses tâches. Reconnaissant l'importance de demeurer à la fine pointe de la technologie, il a commencé à planifier et à mettre au point une nouvelle génération d'outils de gestion des données, d'assurance de la conformité et d'analyse. Au cours des deux prochaines années, le Centre implantera de nouveaux systèmes d'information afin d'améliorer sa technologie, d'accroître sa capacité analytique, de fournir de la rétroaction plus opportune aux entités déclarantes et de produire des renseignements financiers encore plus pertinents.

CANAF

NOS RÉSULTATS POUR 2004-05

VISER L'EXCELLENCE

FACILITER LES ENQUÊTES CRIMINELLES GRÂCE À NOS RENSEIGNEMENTS

Au cours du dernier exercice, CANAFE a mis à jour des réseaux de blanchiment d'argent dont les activités étaient d'une valeur et d'une complexité inégalées. Ces résultats sont attribuables aux vastes fonds de données du Centre ainsi qu'à sa singulière capacité de dévoiler et de lier entre elles des opérations financières diverses, qui semblent non connexes et qui se déroulent dans différents secteurs et endroits. Ses communications de renseignements financiers sont donc un outil précieux dans le cadre des enquêtes et des poursuites entreprises par les organismes d'application de la loi et le SCRS.

En 2004-2005, nous avons communiqué 142 cas. De ceux-ci, 115 étaient nouveaux alors que 27 venaient compléter des cas ayant déjà été signalés aux organismes d'application de la loi et de sécurité.

Communications de renseignements de CANAFE en 2004-2005

142 communications de cas

110 se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent

24 se rapportant à des cas présumés de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada

8 se rapportant à la fois à des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada

Bien que nos communications aient été moins nombreuses que l'an dernier, la valeur totale des opérations en cause a considérablement augmenté et il a été possible d'exposer des cas d'une complexité et d'une envergure plus grandes. La valeur monétaire totale des opérations visées par les renseignements que nous avons communiqués a été légèrement supérieure à 2 milliards de dollars cette année, soit près du triple de la valeur des cas communiqués l'an dernier. De plus, 22 % des cas représentaient des opérations financières d'une valeur supérieure à 10 millions de dollars. L'an dernier, cette proportion s'élevait à 7 %.

Il est intéressant de noter que le nombre de particuliers ou d'entreprises impliqués dans chacun des cas et le nombre d'entités déclarantes en cause a augmenté au même rythme que la valeur monétaire des cas. De plus, bon nombre des renseignements que nous avons communiqués concernaient des opérations douteuses s'échelonnant sur une année ou plus.

La valeur monétaire totale des opérations comprises dans les communications de cas présumés de financement d'activités terroristes et

Moyenne du nombre de particuliers, d'entreprises, de dollars et d'opérations par communication

	2003-2004	2004-2005
Particuliers	5	7
Entreprises	4	5
Sommes	3,5 millions $	14,4 millions $
Opérations	62	136

d'autres menaces à la sécurité du Canada s'est élevée à quelque 180 millions de dollars. Certains de ces cas communiqués ont également donné lieu à des soupçons de blanchiment d'argent et ont été exposés par CANAFE à ce titre.

Grâce à sa capacité centralisée de recueillir et d'analyser des millions de déclarations d'opérations financières, CANAFE est en mesure de détecter certaines tendances dans les activités douteuses qu'aucun secteur d'entités déclarantes est en mesure de cibler seul. Comme l'illustre le graphique, le pourcentage de communications de cas comprenant des opérations déclarées par six entités déclarantes ou plus est passé de 18 % en 2004 à 39 % en 2005.

Le nombre moyen des opérations visées par chacune de nos communications a augmenté considérablement, passant de 62 l'an dernier à 136 cette année. De plus, CANAFE a enregistré au cours du dernier exercice une augmentation marquée de la proportion des communications étayées par des déclarations de télévirements, de mouvements transfrontaliers d'espèces et de saisies et d'opérations importantes en espèces. Le nombre des déclarations d'opérations douteuses est resté considérable.

Un certain nombre de facteurs ont contribué à nos réalisations cette année. La base de données exceptionnelle que nous avons construite au cours des quatre dernières années est une ressource indispensable et les déclarations d'opérations financières qui nous sont envoyées de partout au Canada viennent l'enrichir constamment. De plus, l'expérience et les compétences de plus en plus spécialisées de nos analystes assurent une utilisation maximale de nos sources d'information.

Tout aussi important est la quantité accrue de renseignements que nous transmettent volontairement diverses sources, dont les organismes d'application de la loi et le SCRS. Ces renseignements sont souvent l'étincelle qui nous permet de faire la lumière sur des cas de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Cas communiqués et valeur des opérations financières

Nombre d'entités déclarantes représentées dans les communications

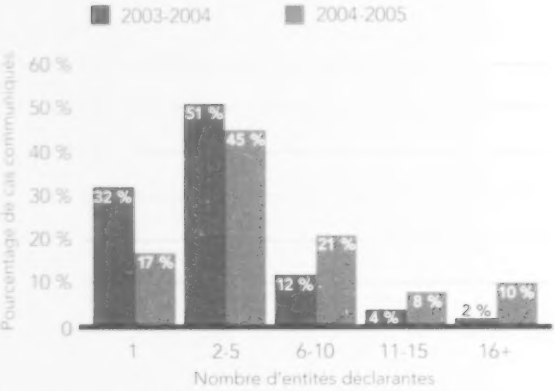

Le pourcentage total indiqué dans ce graphique est supérieur à 100 car les montants sont arrondis.

Pourcentage de communications selon le type de déclaration

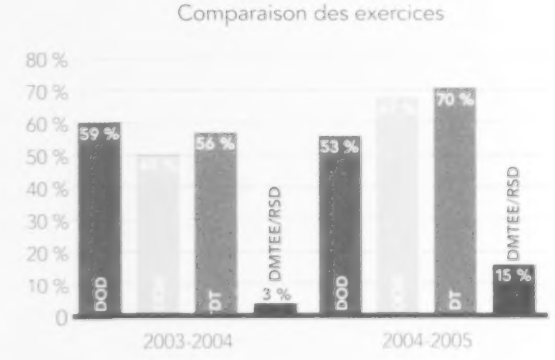

Le pourcentage total indiqué dans ce graphique est supérieur à 100 parce que les communications peuvent être étayées par plus d'une catégorie de déclaration.

Distribution régionale des communications de cas de blanchiment de capitaux, 2002-2005

CANAFE a trois bureaux régionaux chargés d'assurer la conformité et la liaison avec les organismes d'application de la loi. Le bureau de la région de l'Ouest, à Vancouver, est responsable de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Le bureau de la région centrale de Toronto s'occupe du Manitoba, de l'Ontario et du Nunavut. Le bureau régional de l'Est, à Montréal, est responsable du Québec et des provinces de l'Atlantique. Les renseignements sont communiqués aux organismes provinciaux, régionaux et municipaux d'application de la loi, dont la GRC. (Le pourcentage total est supérieur à 100 parce que certains renseignements ont été communiqués à des destinataires de plus d'une région.)

Nos communications de cas

CANAFE communique des **renseignements désignés** qui ciblent des particuliers ou des entités ainsi que leurs opérations. Il communique l'un des éléments ou tous les éléments suivants :

- le nom des personnes concernées par les opérations;
- l'adresse des personnes concernées par les opérations;
- leur date de naissance;
- leur citoyenneté;
- leur numéro de passeport, de fiche d'établissement ou de carte de résident permanent;
- les nom et adresse des entreprises concernées par les opérations;
- les nom, adresse et nature des établissements où les opérations ont eu lieu;
- la date et l'heure des opérations;
- le genre et la valeur des opérations, y compris le montant et le genre d'espèces ou d'effets en cause;
- le numéro d'opération, transitaire et de compte;
- le nom des importateurs ou des exportateurs, dans les cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets.

Lorsqu'il a des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de blanchiment d'argent et/ou de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du pays a été commise, CANAFE doit communiquer les renseignements désignés au service de police compétent ou au SCRS ainsi qu'aux organismes suivants :

- l'Agence du revenu du Canada (ARC), lorsqu'il établit que les renseignements se rapportent également à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion fiscale;
- l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), lorsqu'il établit que les renseignements se rapportent également à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion de paiement de droits fédéraux;
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'ASFC, lorsqu'il établit que les renseignements se rapportent également à certaines dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;
- certaines unités du renseignement financier étrangères avec lesquelles CANAFE a conclu une entente d'échange de tels renseignements.

Quand les forces policières ou le SCRS veulent obtenir l'analyse intégrale d'un cas effectuée par CANAFE aux fins d'une enquête relative à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes ou de menace à la sécurité du Canada, ils doivent obtenir une ordonnance d'un tribunal. À ce jour, CANAFE a reçu l'ordre de produire les analyses intégrales de six cas.

COMBATTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES EN ASSURANT LA CONFORMITÉ À LA LOI

Les banques et autres services financiers canadiens présentent des déclarations à CANAFE, tiennent des documents et demandent à leurs clients des preuves d'identité, et ce, dans le but de dissuader fortement le blanchiment d'argent. Les programmes de conformité qui ont été mis en œuvre par les entités déclarantes du Canada ont pour effet de réduire la vulnérabilité de la population aux risques de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes de même que de renforcer la capacité du Canada à dépister les produits de la criminalité.

La conformité aux bonnes pratiques de tenue des documents et d'identification des clients permet de suivre la piste des opérations financières; les organismes d'application de la loi peuvent ainsi dévoiler des cas de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes.

Cette année, pour faciliter nos vérifications de la conformité, nous avons conclu des ententes avec un certain nombre d'organismes de réglementation fédéraux et provinciaux responsables d'assurer la conformité aux prescriptions législatives. L'échange de renseignements entre CANAFE et les régulateurs de l'industrie permet de minimiser le chevauchement des vérifications, optimise l'efficacité des examens réglementaires et réduit le fardeau que représente l'application de la réglementation pour les entités déclarantes. À cet égard, après avoir conclu un protocole d'entente avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), en juin 2004, CANAFE a obtenu, conformément à sa loi habilitante, les résultats des évaluations effectuées par le BSIF au sujet des institutions financières sous réglementation fédérale.

Les entités déclarantes

Les entités déclarantes sont des particuliers ou des organismes tenus, en vertu de la *Loi*, de se conformer à un certain nombre d'obligations, notamment :

- mettre en œuvre un programme de conformité;
- tenir les registres des opérations financières;
- identifier les clients et les tierces parties prenant part aux opérations;
- déclarer certaines opérations financières à CANAFE.

Protocoles d'ententes conclus avec des organismes de réglementation

En 2004-2005, CANAFE a signé cinq protocoles d'entente avec les organismes de réglementation suivants :

- le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF);
- l'Alberta Gaming and Liquor Commission (AGLC);
- la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO);
- la British Columbia Gaming Policy Enforcement Branch (GPEB);
- la Saskatchewan Liquor and Gaming Authority (SLGA).

Déclarations reçues, par catégorie et par exercice

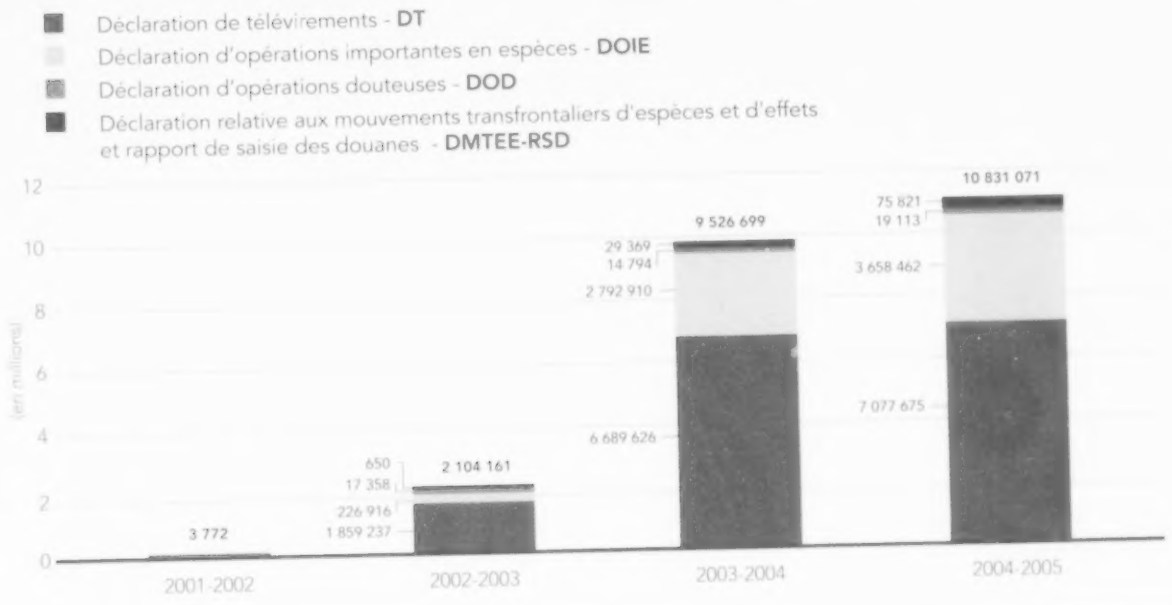

L'examen du nombre de déclarations d'opérations qui ont été transmises à CANAFE indique que, proportionnellement, les déclarations de télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus sont les plus nombreuses. En 2004-2005, CANAFE a reçu plus de 7 millions de déclarations d'opérations de cette catégorie. À la fin du même exercice, la base de données de CANAFE contenait quelque 23 millions de déclarations d'opérations financières de tous les types.

Le graphique ci-dessus illustre l'augmentation du nombre de déclarations d'opérations financières qui ont été transmises à CANAFE depuis sa création. L'obligation législative de déclarer les opérations financières à CANAFE a été mise en œuvre progressivement sur trois ans :

- déclaration d'opérations douteuses (DOD), novembre 2001,
- déclaration de télévirements SWIFT, juin 2002,
- déclaration d'opérations importantes en espèces (DOIE), janvier 2003,
- déclaration relative aux mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets (DMTEE) et rapport de saisie des douanes (RSD), janvier 2003,
- déclaration de télévirements d'autres types, mars 2003.

DÉCLARATIONS

L'efficacité des relations professionnelles que nous avons forgées avec les entités déclarantes est clairement reflétée par l'augmentation soutenue de la qualité et de la quantité des données qui sont communiquées à CANAFE sur les opérations financières.

Déclarations d'opérations douteuses, par secteur, 2004-2005

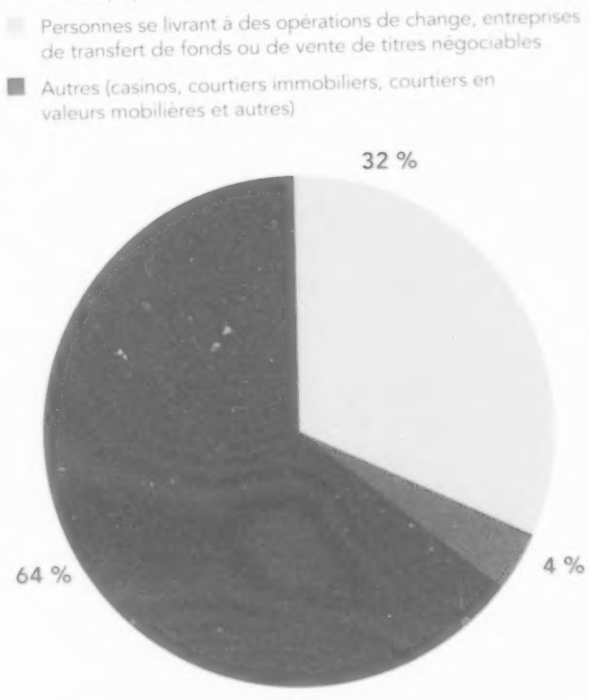
Entités financières (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, sociétés de fiducie et de prêt)
Personnes se livrant à des opérations de change, entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables
Autres (casinos, courtiers immobiliers, courtiers en valeurs mobilières et autres)
32 %
64 %
4 %

AIDE AUX ENTITÉS DÉCLARANTES

La formation des entités déclarantes afin qu'elles soient mieux en mesure de remplir leurs obligations reste un aspect clé de notre programme d'assurance de la conformité. Ainsi, en 2004-2005, nous avons tenu des consultations avec des associations nationales et provinciales de tous les secteurs dans le cadre de nos initiatives de sensibilisation. Ces consultations ont porté, entre autres, sur les modifications qui seront apportées au système de déclaration en 2005-2006 et sur le programme que l'on prévoit mettre en œuvre relativement au questionnaire et aux examens sur la conformité. De plus, nous avons participé à plus de 700 exposés, réunions et colloques avec les entités déclarantes et les associations et avons communiqué avec plus de 12 700 personnes.

INTERPRÉTATION DE LA POLITIQUE

Une interprétation juste de la politique est un gage de conformité. En 2004-2005, CANAFE a continué de veiller à ce que sa politique soit interprétée de façon cohérente à l'échelle nationale au moyen de contrôles et d'un nouveau produit offert sur son site Web, les Bulletins d'interprétation de CANAFE. Ces bulletins traitent de toutes les questions d'ordre général qui concernent la politique et qui intéressent un grand nombre d'entités déclarantes.

ÉVALUATION DU RISQUE

La stratégie de CANAFE vise à repérer les secteurs et les entités déclarantes qui présentent le risque de non-conformité le plus élevé et à adapter ses initiatives pour les aider à surmonter leurs difficultés. En 2004-2005, le Centre a effectué une évaluation du risque de non-conformité que présente chacun des secteurs, ce qui lui a permis d'être en mesure d'établir les secteurs et les entités déclarantes qui tireraient le meilleur parti d'activités de sensibilisation ou de suivi additionnelles.

ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET SUIVI DE LA QUANTITÉ DES DÉCLARATIONS

Le suivi continu effectué par nos agents a sensiblement amélioré la qualité des déclarations des entités déclarantes, en particulier des déclarations relatives aux opérations douteuses. Dans 43 cas qui ont fait l'objet d'un suivi, les entités déclarantes concernées ont été tenues, soit de présenter de nouveau leurs données, soit de corriger leurs pratiques en matière de déclaration.

EXAMENS

Les examens sur place constituent un autre élément important de notre programme de conformité. Les examens qui se sont déroulés en 2004-2005 ont principalement ciblé les entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et les courtiers de change. Le Centre a procédé à 190 examens dans la foulée de la campagne intensive d'information et de sensibilisation menée l'an dernier.

Éléments du programme de conformité de CANAFE

CANAFE affecte ses ressources et met ses programmes en œuvre là où il perçoit le plus grand risque de non-conformité. Son programme de conformité a six volets fondamentaux :

- aide aux entités déclarantes;
- interprétation de la politique;
- évaluation du risque et ciblage;
- assurance de la qualité et suivi de la quantité des déclarations;
- examens;
- renvoi des cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi.

Nos propres examens et ceux du BSIF nous ont permis de cerner et de corriger des lacunes d'importance, notamment la déficience des programmes de conformité, le défaut d'identifier convenablement, soit les auteurs des opérations financières, soit les tierces parties intéressées, et le caractère inadéquat des déclarations présentées à CANAFE. Comme mesure de suivi, nous avisons officiellement les entités concernées des lacunes relevées et, au besoin, formulons des recommandations afin de les aider à améliorer leurs pratiques. Nous demandons également aux entités d'informer CANAFE et/ou le BSIF de la façon dont elles suppléeront leurs lacunes et nous suivons la mise en œuvre de leurs mesures de redressement. Cette approche nous a permis d'appuyer les efforts de conformité de nombreuses entités.

RENVOI DES CAS DE NON-CONFORMITÉ AUX ORGANISMES D'APPLICATION DE LA LOI

Les vérifications effectuées par CANAFE ont fait ressortir que la vaste majorité des entités déclarantes souhaite respecter leurs obligations législatives et s'y conforme. Nous n'avons relevé de graves lacunes que dans les déclarations de 2 % des entités ayant fait l'objet d'un examen. Vers la fin de 2004-2005, il est devenu nécessaire de déférer deux cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi pour fins d'enquête et de poursuite. Bien qu'il soit encore trop tôt pour connaître l'issue des cas qu'il a communiqués aux fins d'enquête, CANAFE a bénéficié de l'entière collaboration et de l'appui des organismes d'application de la loi à l'égard de ces cas de non-conformité.

Qui doit présenter une déclaration

- Les entités financières (banques, coopératives de crédit, etc.);
- Les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie;
- Les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements autorisés par les provinces;
- Les personnes qui se livrent aux opérations de change;
- Les entreprises de services monétaires (y compris les systèmes parallèles de remise de fonds comme Hawala, etc.);
- Les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts et vendent des mandats;
- Les comptables et les cabinets d'expertise comptable, les courtiers et les agents immobiliers (lorsqu'ils exercent certaines activités pour le compte de leurs clients);
- Les casinos (à l'exception de certains casinos temporaires de bienfaisance);
- Les particuliers qui transportent outre-frontière des sommes importantes.

Quels renseignements faut-il déclarer

- Les opérations douteuses liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes;
- Les biens appartenant à un groupe terroriste et que les entités déclarantes ont en leur possession ou à leur disposition, ou tout renseignement concernant une opération ou une opération projetée à l'égard de ces biens;
- Les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus;
- Les opérations importantes en espèces de 10 000 $ ou plus;
- Les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets de 10 000 $ ou plus.

APPUYER LES STRATÉGIES EFFICACES DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Au cours du dernier exercice, CANAFE a cherché à dégager des tendances et des modes opératoires susceptibles d'éclairer les décisions opérationnelles et stratégiques et d'aider nos analystes à raffiner leurs méthodes d'analyse.

En 2004-2005, l'analyse des milliers de déclarations d'opérations reliées aux cas que nous avons communiqués, de même que la macro-analyse des déclarations qui nous ont été transmises, nous ont fourni de précieux renseignements sur les activités de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes qui se déroulent au Canada et nous ont permis de raffiner nos méthodes d'analyse. Ces analyses sont également utiles dans l'application de notre programme de conformité aux fins de l'évaluation du risque.

Nos analyses nous ont également permis de dévoiler différents types d'activités de blanchiment d'argent au Canada. Certaines données ont confirmé les conclusions de spécialistes chevronnés de la lutte contre le blanchiment d'argent et d'autres nous ont permis de voir sous un nouveau jour certaines méthodes et pratiques criminelles. Dans l'ensemble, les résultats nous permettent de construire une base de connaissances sur laquelle s'appuieront les mesures prises par les organismes d'application de la loi, le gouvernement et les institutions financières afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Au cours du dernier exercice, nous avons analysé les cas que nous avons communiqués pour déterminer, par exemple, l'origine des déclarations d'opérations douteuses par entité déclarante, l'origine et la destination des télévirements et la distribution régionale des cas communiqués de blanchiment d'argent. Nous avons également répondu à des

Examen des cas de blanchiment d'argent communiqués en 2004-2005 – Quelques constatations majeures

Observations tirées des cas soupçonnés de blanchiment d'argent lié à la drogue :

- Dépôts répétés de sommes importantes en espèces, par chèque ou traite bancaire;
- Signes multiples de « schtroumpfage », une méthode de dissimulation par laquelle une personne ou un groupe dépose à des endroits et à des moments différents de petites sommes, souvent d'une valeur inférieure au seuil de 10 000 $ qui entraînerait une déclaration d'opérations douteuses;
- Mouvements de fonds de part et d'autre de la frontière canado-américaine, accompagnés d'opérations multiples ou répétées de change de devises américaines en devises canadiennes;
- Utilisation des casinos, où le blanchiment a lieu au moyen d'achats multiples ou répétés de jetons de casinos, souvent en grandes quantités, qui sont par la suite encaissés sans activité de jeu importante.

Observations tirées des cas soupçonnés de blanchiment d'argent lié à la fraude :

- Fort élément international, faisant très souvent intervenir des entreprises à l'étranger;
- Grande dépendance à l'égard des télévirements internationaux et, dans une moindre mesure, des opérations importantes en espèces;
- Entités commerciales multiples utilisant des pratiques inhabituelles dans le but de dissimuler l'identité des fraudeurs;
- Opérations révélant des mouvements antiéconomiques de fonds dans les comptes personnels et les comptes d'affaires.

demandes spécifiques des organismes d'application de la loi désireux d'obtenir des renseignements stratégiques sur des activités douteuses se déroulant dans leurs territoires de compétence.

TÉLÉVIREMENTS

À notre époque, le mouvement de fonds de part et d'autre des frontières internationales est un élément majeur du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. En tant que l'une des rares entités du renseignement financier à recueillir des déclarations de télévirements internationaux, CANAFE est en mesure de communiquer aux forces policières et aux organismes de sécurité des renseignements stratégiques sur la contribution de ces opérations au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes. La cueillette et l'analyse des données sur les télévirements nous permettent de cibler des points d'origine possibles ou des mouvements de produits d'activités présumées illicites.

Compte tenu du caractère international du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes, ainsi que de l'énorme quantité de télévirements internationaux qui sont déclarés, comme l'illustre le tableau, il ne faut pas s'étonner que cette information tienne un rôle majeur dans notre analyse, particulièrement dans les cas complexes et d'envergure. Notre analyse révèle que les télévirements représentaient plus de la moitié des opérations comprises dans nos communications de cas soupçonnés de financement d'activités terroristes.

*Dix principaux pays – Télévirements reçus et transmis 2004-2005**

	Télévirements reçus			Télévirements transmis		
Pays	Nombre de télévirements	Rang dans le nombre de télévirements	Rang en dollars transférés	Nombre de télévirements	Rang dans le nombre de télévirements	Rang en dollars transférés
États-Unis	891 400	1	1	2 418 639	1	1
Royaume-Uni	161 278	2	2	110 735	2	2
Allemagne	45 394	5	4	59 307	5	3
France	35 920	6	6	44 946	6	8
Hong Kong	64 321	3	-	75 057	3	-
Pays-Bas	25 543	9	5	16 890	-	6
Japon	35 819	7	10	22 770	10	4
Belgique	11 399	-	7	16 781	-	5
Singapour	8 952	-	3	10 617	-	-
Chine	15 904	-	-	71 910	4	-
Corée, République de	57 047	4	-	18 456	-	-
Suisse	32 979	8	9	20 340	-	10
Taïwan	24 742	10	-	38 045	7	-
Barbade	12 906	-	-	3 900	-	7
Italie	13 088	-	-	37 359	8	-
Hongrie	2 225	-	8	2 029	-	-
Australie	17 776	-	-	24 353	9	-

* La liste est établie en fonction du classement total de tous les types de déclarations. Seuls sont exclus les télévirements internationaux d'une valeur de 10 000 $CAN ou plus.

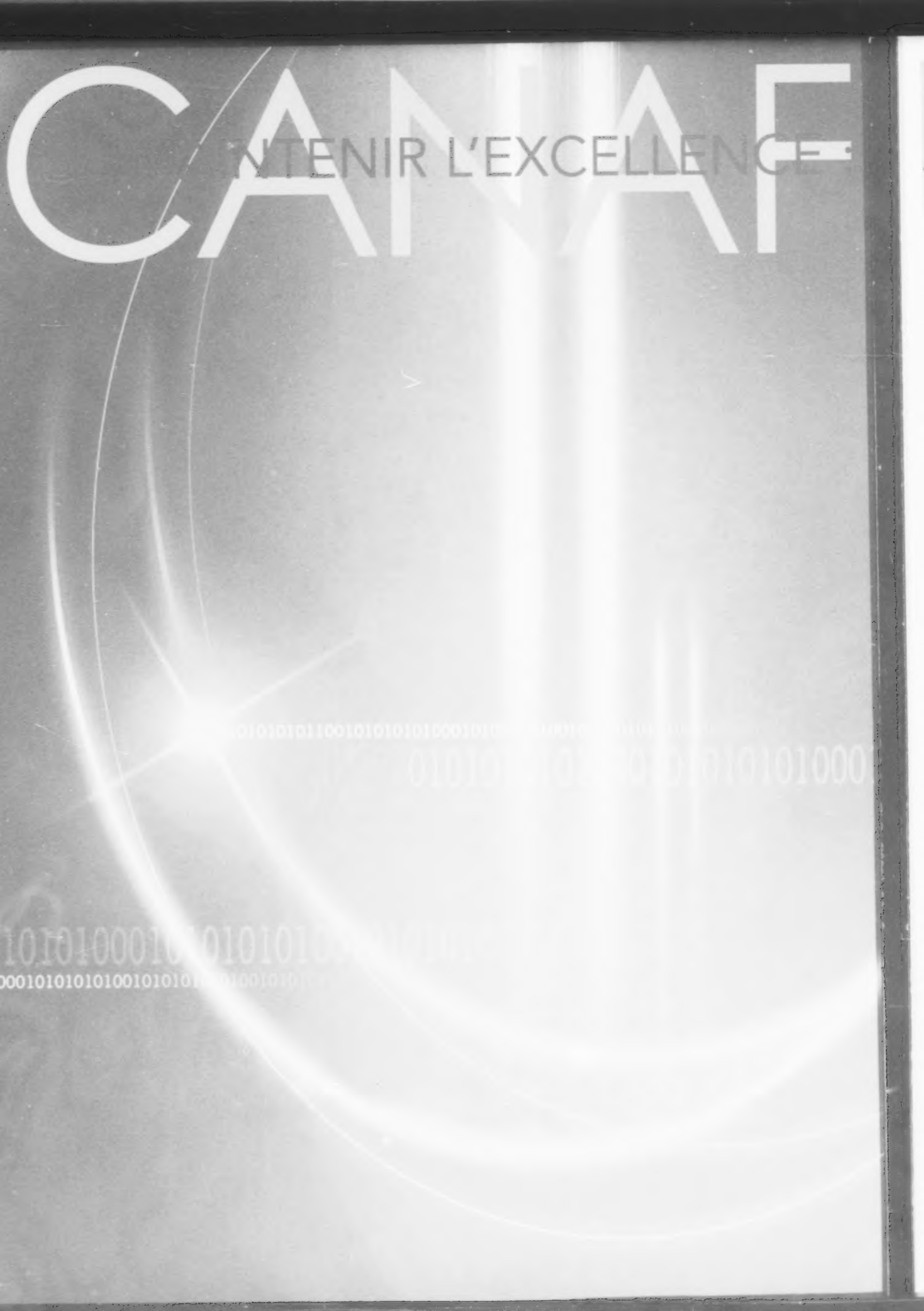
CANAF
NTENIR L'EXCELLENCE

APPUIS OPÉRATIONNELS CLÉS

Si l'on se reporte à 2004-2005, il paraît évident que nos réussites ont fortement été tributaires de la technologie de l'information, des relations internationales et nationales, des communications, de la gestion des ressources humaines et de la protection des renseignements personnels.

INVESTIR DANS LA TECHNOLOGIE

CANAFE fait tout en son pouvoir pour se doter de la technologie la plus avant-gardiste. Il continue d'affecter des ressources considérables à l'amélioration de sa base de données, de perfectionner ses outils d'analyse et d'actualiser ses systèmes.

La sécurité informatique et la protection des renseignements personnels sont, pour CANAFE, des principes fondamentaux, et les normes les plus rigoureuses qu'il applique à cet égard l'obligent à constamment sécuriser ses systèmes.

La base de données de CANAFE s'est sensiblement enrichie au cours du dernier exercice et elle contient maintenant quelque 23 millions de déclarations d'opérations financières; le Centre s'attend d'ailleurs à recevoir un million de nouvelles déclarations tous les mois. Vu la quantité de données, il est essentiel que le Centre se dote de technologies de l'information qui appuient ses fonctions de conformité et d'analyse du renseignement financier.

Dans le cadre de sa décision de se doter des meilleures technologies de l'information qui soient, CANAFE a entrepris d'élaborer un nouvel ensemble complet d'applications à la fine pointe de la technologie.

RENFORCER NOS RELATIONS CLÉS

L'efficacité de CANAFE en tant que fournisseur de renseignements financiers de qualité dépend des relations solides qu'il entretient avec les organismes d'application de la loi et de sécurité du Canada et avec ses partenaires internationaux.

CONTRIBUER AUX EFFORTS NATIONAUX DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Les renseignements fournis par CANAFE sont d'une aide précieuse dans le cadre d'enquêtes et de poursuites. En 2004-2005, les activités nationales de sensibilisation que nous avons déployées auprès des organismes d'application de la loi ont continué de faire ressortir l'importance que ces organismes y accordaient. Nous avons également insisté sur la façon dont l'information que nous transmettent volontairement les organismes d'application de la loi peut nous aider à mieux cibler notre analyse afin de répondre aux besoins de ces organismes dans le cadre des enquêtes.

Sous les auspices du Comité national de coordination sur le crime organisé, CANAFE a dirigé un groupe de travail sur l'application de la loi qui a entrepris de rédiger un document sur les pratiques exemplaires en matière de renseignements transmis volontairement. Le groupe de travail a également mis au point une procédure uniforme afin que les forces policières fournissent de la rétroaction sur les renseignements transmis par CANAFE et afin d'assurer le suivi des communications. La mise en œuvre d'un mécanisme de suivi de communications nous permettra d'évaluer le nombre d'enquêtes

auxquelles les renseignements financiers que nous avons transmis ont contribué.

Nous avons réussi à obtenir l'accès aux principales bases de données des organismes d'application de la loi et du renseignement comme nous y autorise notre loi habilitante. Ces bases de données contribuent beaucoup à l'efficacité de notre analyse, accroissant ainsi la valeur de nos communications.

Nous avons maintenu de solides liens opérationnels et stratégiques avec des partenaires fédéraux dans le cadre de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent. Par exemple, nous avons résolu quelques points soulevés par le Bureau du vérificateur général en collaborant avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour éliminer, grâce à des solutions technologiques, l'arriéré des déclarations sur les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets qu'elle verse dans la base de données de CANAFE. En réponse aux points que la vérification a fait ressortir quant au nombre de cas de fraude fiscale communiqués à l'Agence, nos analystes ont participé à des séances de formation conjointe avec l'Agence dans le but de cerner les indicateurs et les typologies des cas de fraude fiscale.

Beaucoup d'ateliers et de séances de formation ont été tenus dans le cadre de notre programme de liaison avec les organismes d'application de la loi. Ces activités nous ont permis de structurer nos communications de façon à les rendre plus accessibles et utiles. De la même façon, les activités de formation et de liaison avec le SCRS ont permis d'améliorer l'échange de renseignements comme le démontre la rétroaction reçue quant à l'utilité de nos communications dans le cadre de ses enquêtes.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Finances sur l'élaboration d'un document de consultation intitulé « Améliorer le régime canadien de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes », lequel a été publié en juin aux fins d'une consultation publique. Le document propose diverses améliorations à apporter aux lois et règlements qui permettront au Canada de rester au premier plan de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces propositions tiennent compte de certaines grandes considérations nationales et internationales, y compris les normes révisées établies par le Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment des capitaux, les recommandations qu'a faites la vérificatrice générale dans son rapport de vérification de 2004, des préoccupations des intervenants et du prochain examen parlementaire de notre loi habilitante. À titre d'exemple, mentionnons la proposition d'élargir la catégorie des renseignements désignés que peut communiquer CANAFE, ce qui donnerait suite à une recommandation de la vérificatrice générale. Bien que le potentiel qu'offre la réaffectation des ressources afin de respecter nos priorités premières soit sérieusement à l'étude, la mise en œuvre des recommandations comprises dans le document de consultation nécessitera probablement des ressources supplémentaires.

APPUYER LA LUTTE MONDIALE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES

Le Canada prend très au sérieux les engagements qu'il a contractés à l'échelle internationale pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, conscient qu'une collaboration de toutes les nations est essentielle. C'est pourquoi CANAFE a élargi son réseau de relations avec d'autres pays et organisations internationales au cours de 2004-2005.

ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS AVEC DES UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER ÉTRANGÈRES

L'échange entre les unités du renseignement financier (URF) de renseignements se rapportant à des soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes est essentiel. L'une des principales réalisations de l'exercice consiste en la signature de 13 protocoles d'entente autorisant l'échange de renseignements avec les URF étrangères, élevant ainsi à 20 le nombre total de ces ententes. En plus d'accroître notre capacité de détecter des produits de la criminalité, ces ententes nous permettent de mieux prendre part aux mesures internationales en nous autorisant, le

Créer un réseau mondial d'unités du renseignement financier

Le blanchiment d'argent vise à dissimuler l'origine de biens acquis malhonnêtement en les déposant dans des institutions financières légitimes et en les transformant en instruments financiers légaux.

Profitant de l'amélioration des communications et de la facilité de voyager, le monde moderne assiste à une augmentation, tant du nombre que de la complexité, des mouvements internationaux de fonds. Les criminels organisés ainsi que les terroristes désireux d'élargir leur champ d'activité et de déguiser leurs avoirs profitent des télévirements pour expédier de l'argent instantanément à l'autre bout du monde.

Dans les années 80, un certain nombre de pays cherchant à endiguer le flot des activités criminelles se sont rendu compte qu'il n'était pas efficace de travailler chacun de son côté. Leur volonté de coordonner la lutte internationale contre le blanchiment de l'argent a donné lieu à la fondation, en 1989, du Groupe d'action financière internationale (GAFI).

Sur les recommandations du GAFI, les pays ont entrepris d'instituer des unités du renseignement financier (URF). Ces unités recueillent et analysent des renseignements sur les opérations financières pouvant servir à dépister, appréhender et poursuivre en justice les auteurs du recyclage de produits de la criminalité. On compte aujourd'hui plus d'une centaine d'URF dans le monde entier, qui représentent collectivement une formidable force de dépistage et de dissuasion. De même, la plupart des URF s'occupent maintenant aussi de recueillir et d'analyser des renseignements sur le financement d'activités terroristes, lequel, à l'instar du blanchiment d'argent, implique les télévirements à des fins illicites.

CANAFE est un membre actif du Groupe Egmont, une association internationale d'URF qui sert de tribune pour la coopération et la communication, la recherche et d'autres initiatives. Il maintient aussi des relations bilatérales étroites avec les URF d'autres pays en vertu d'ententes sur l'échange de renseignements.

cas échéant, à communiquer des renseignements sur des cas soupçonnés de blanchiment d'argent et de financement d'activités de terrorisme aux unités du renseignement financier étrangères.

CANAFE a également conçu et mis en œuvre un mécanisme de rétroaction qui lui permet de connaître l'opinion que les unités du renseignement financier ont de ses produits et procédés. Règle générale, CANAFE a reçu une rétroaction positive et il examine à l'heure actuelle le meilleur moyen de réagir aux commentaires de ses partenaires et de renforcer ses relations avec eux.

Au cours de l'exercice, nous avons accueilli des délégations d'un certain nombre d'URF étrangères, dont de la Belgique, de la République populaire de Chine, de Guernsey, de l'Indonésie, d'Israël, du Japon, de la Corée du Sud et des États-Unis. Nous avons discuté de nombreux aspects de nos activités telles la technologie de l'information, les fonctions d'analyse et de surveillance de la conformité, ainsi que la cueillette et l'utilisation des déclarations de télévirements. Nous avons aussi fait bénéficier de notre savoir-faire en technologie de l'information l'URF de la Colombie, qui s'efforce d'améliorer ses systèmes.

CANAFE a également tiré parti du savoir-faire en technologie de l'information de l'un de ses premiers partenaires, AUSTRAC, l'URF australienne. Celle-ci nous a laissé étudier son logiciel pour nous guider lors de l'élaboration de la prochaine génération de nos applications de technologie de l'information. Une fois mises au point, ces nouvelles applications permettront un meilleur suivi des déclarations et une analyse subséquente plus poussée des renseignements communiqués.

RENFORCER LES RELATIONS INTERNATIONALES

Les efforts que nous avons déployés pour forger de solides relations multilatérales ont, dans une grande mesure, été concentrés sur le Groupe Egmont des unités du renseignement financier, lequel comptait 94 membres à la fin de l'exercice. La participation de CANAFE aux travaux du Groupe Egmont, comme son rôle de représentant des Amériques au sein du comité directeur, a été valorisée par la nomination de son directeur aux fonctions de président à la fois du groupe de travail de la technologie de l'information (TI) et du sous-comité du financement et de l'administration. Le groupe de travail de la TI, formé en juin 2004, a déjà entrepris diverses initiatives destinées à faciliter l'échange de l'information et à aider les URF à étendre et à approfondir leurs capacités technologiques.

CANAFE a également continué de participer aux travaux de la délégation canadienne auprès du Groupe d'action financière internationale (GAFI) et à ceux des groupes de travail du GAFI sur le financement des activités terroristes, les typologies et les évaluations. Cette année, le personnel de CANAFE a été formé pour agir à titre d'évaluateurs lors du troisième cycle des évaluations mutuelles des pays membres du GAFI, et il a pris part à des tribunes régionales, comme le Groupe d'action financière antillais.

REMPLIR NOTRE MANDAT DE COMMUNICATION

Pour s'acquitter de sa responsabilité de sensibiliser la population au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes et de communiquer avec les entités déclarantes quant à leurs propres responsabilités, CANAFE emploie un certain nombre d'outils.

SITE WEB

CANAFE a lancé un site Web en février 2001. Depuis, il a assisté à la croissance soutenue du nombre de ses visiteurs chaque année.

Consultations du site Web

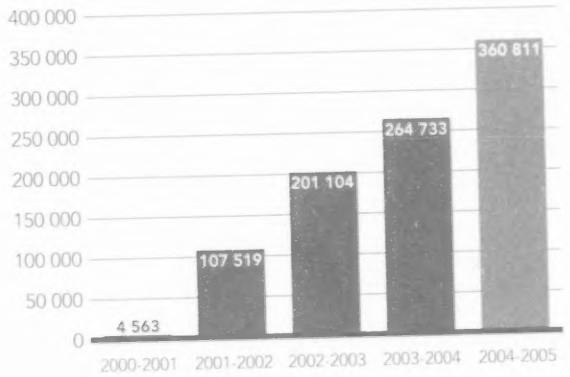

VIDÉO SUR LE PROGRAMME DE CONFORMITÉ

Au cours de l'exercice, CANAFE a réalisé un enregistrement vidéo de neuf minutes destiné à informer les employés des entités déclarantes de leurs obligations devant la loi et à leur expliquer le rôle de CANAFE dans le dépistage et la répression du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

CENTRE D'APPELS

CANAFE tient un centre d'appels et met une ligne téléphonique sans frais au service de la population et des entités déclarantes. Le service est accessible douze heures par jour, du lundi au vendredi. Au cours de l'exercice, les employés de CANAFE ont répondu à 2 314 demandes de renseignements provenant d'entités déclarantes et de particuliers.

IMPRIMÉS

CANAFE distribue des brochures et des bulletins d'information comprenant de l'information sur le Centre et décrivant les fonctions et les obligations de déclarer des entités déclarantes. Plus de 117 000 de ces documents ont été distribués par la poste l'an dernier.

MAINTENIR L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLE

CANAFE est une organisation dynamique axée sur l'avenir qui valorise la planification, les résultats et la responsabilisation. En 2004-2005, nous avons continué de mettre en œuvre un certain nombre d'initiatives de gestion destinées à accroître l'efficacité organisationnelle.

CONTRÔLE RIGOUREUX

Nous avons maintenu notre engagement envers l'application d'une stratégie globale de contrôle rigoureux en actualisant nos règles et nos procédures dans divers secteurs importants. Nous avons, entre autres, remanié nos instruments de délégation du pouvoir financier et du pouvoir d'acquisition, nous avons offert des séances de formation à cet égard à tous nos cadres et établi une fonction de vérification interne efficace.

CONTINUITÉ DES OPÉRATIONS

Pour mieux aider CANAFE à reprendre ses activités après une interruption, nous avons renforcé notre programme de continuité des opérations. Ce programme prévoit une façon globale de réagir à des crises potentielles ou à des interruptions d'autres types et repose sur un modèle d'évaluation du risque.

EFFECTIF ET RENDEMENT

L'effectif de CANAFE est au cœur de ses succès. Le Centre a mis en œuvre tout un éventail d'initiatives en matière de ressources humaines dans le but d'offrir à ses employés un milieu de travail enrichissant. Il a maintenu ses investissements dans la formation et le perfectionnement. Par exemple, les agents de conformité ont participé à des séances de formation destinées à leur permettre de mieux interpréter la politique, d'évaluer les risques et de contrôler la qualité; les analystes du renseignement financier ont, quant à eux, assisté à des séances afin d'améliorer leur capacité à dépister les terroristes en ligne, leur connaissance des activités des casinos et des abris fiscaux. Ils ont également eu l'occasion d'interagir avec des spécialistes du milieu universitaire et avec nos partenaires des organismes d'application de la loi.

Effectif de CANAFE

- Effectif de 183 employés
- Moyenne d'âge de 40 ans
- 50 % sont des femmes
- 13,5 % sont membres de minorités visibles
- 56 % ont de l'expérience dans le secteur privé
- 44 % ont de l'expérience dans le secteur public

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU RENDEMENT

Les renseignements intégrés sur le rendement financier et non financier sont essentiels, tant pour remplir les exigences relatives à la production de rapports externes que pour appuyer l'évaluation par la direction de l'efficacité des activités. Au cours de l'exercice qui vient de s'écouler, nous avons pris un certain nombre de mesures pour établir un cadre intégré de gestion du rendement, en créant notamment une chaîne de résultats illustrant les liens et interdépendances qui existent entre nos ressources, activités, produits et résultats, et en instituant des fiches de rendement pour chacun des secteurs de CANAFE et pour l'ensemble du Centre.

PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Toutes les activités de CANAFE s'appuient sur un programme solide et efficace de protection des renseignements personnels. Au seuil de notre cinquième année d'existence, nous avons effectué une évaluation de notre politique et de nos pratiques en matière de traitement des renseignements personnels.

À cette fin, nous avons chargé un vérificateur externe de déterminer si nos protocoles de protection des renseignements personnels étaient respectés et s'ils étaient conformes à la loi qui nous régit, à notre politique de confidentialité et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et si les renseignements personnels étaient dans l'ensemble protégés. Les résultats de cette vérification ont été positifs. Plus particulièrement, le vérificateur a signalé que CANAFE a mis en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des renseignements personnels qui lui sont transmis et que ces mesures se sont déjà révélées particulièrement efficaces. CANAFE est déterminé à protéger tous les renseignements personnels qui lui sont confiés.

Protéger les renseignements personnels à CANAFE

L'obligation d'assurer la protection des renseignements personnels fait partie de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les principes de la *Charte* imprègnent forcément la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et conditionnent la vigilance dont doit faire preuve CANAFE dans l'exécution de son mandat.

Conformément à la *Charte* et à la *Loi*, CANAFE est déterminé à défendre les droits et libertés des Canadiens. Nous nous attendons que soient appliquées les normes de confidentialité les plus rigoureuses dans la cueillette des renseignements et dans toutes les opérations et activités du Centre.

Un programme de sécurité hautement perfectionné a été implanté dans les bureaux d'Ottawa et dans les bureaux régionaux pour empêcher tout accès non autorisé aux installations et aux systèmes électroniques de CANAFE. Conformément aux règles et procédures du Centre, seuls les employés dont les fonctions désignées le nécessitent ont accès aux renseignements personnels. De rigoureux contrôles d'accès sont exercés, notamment au moyen d'un logiciel complexe d'authentification et d'identification biométrique, et l'accès à toutes les installations et données est méticuleusement contrôlé et consigné.

Le programme de sécurité informatique de CANAFE comprend des pare-feu et des dispositifs de détection d'intrusion à la fine pointe de la technologie. Toutes les fonctions d'analyse de CANAFE sont exécutées sur des systèmes non accessibles sur Internet.

Tous les membres de l'effectif sont bien mis au courant de leurs responsabilités et des lourdes sanctions dont est passible la communication non autorisée de renseignements, dont un emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans ou une amende pouvant s'élever à 500 000 $, ou les deux. La loi qui régit CANAFE protège par ailleurs la vie privée des Canadiens en limitant la période durant laquelle CANAFE peut conserver des déclarations d'opérations financières et autres renseignements. Dans la plupart des cas, les déclarations et renseignements qui lui sont fournis doivent être détruits dans les cinq années qui suivent. Seuls font exception à cette règle les renseignements ou déclarations donnant lieu à la mise au jour d'une activité illicite, le délai de conservation étant alors de huit ans.

CANAF

...ORITÉS POUR 2005-06

PRÉPARER L'AVENIR

Au cours du prochain exercice, CANAFE continuera de s'attacher à fournir des renseignements financiers de grande qualité à ses clients. Grâce à sa base de données en pleine expansion et à l'amélioration soutenue de sa capacité d'analyse financière, CANAFE sera en mesure de fournir des renseignements d'une plus grande utilité pour ses clients canadiens et pour les URF étrangères avec lesquelles il a signé des protocoles d'entente.

Alors que le Canada veille à accroître l'ampleur et la pertinence de sa contribution à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, CANAFE est bien conscient de la nécessité de se préparer à relever de nouveaux défis et à saisir les occasions qui se présentent.

À titre d'exemple, un document de consultation, publié en juin 2005, comprend un certain nombre de propositions afin d'améliorer les efforts que déploie le Canada dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Une fois les séances de consultation publique terminées, et en préparation pour le prochain examen parlementaire de la *Loi*, le gouvernement suggérera probablement des modifications à apporter afin d'améliorer le système canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Certaines des propositions comprises dans le document de consultation pourraient avoir d'importantes répercussions sur les ressources du Centre. CANAFE a déjà commencé à se préparer en vue de cet examen parlementaire et en prévision de la modification des dispositions législatives et réglementaires et de leur mise en œuvre.

Les trois grandes priorités que le Centre s'est fixées pour le prochain exercice s'inspirent de ce qu'il considère essentiel pour continuer de remplir son mandat efficacement.

TROIS PRIORITÉS DE CANAFE POUR 2005-2006

1. **Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale ainsi qu'aux unités du renseignement financier étrangères.**

2. **Assurer la conformité à la loi qui nous régit, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.**

3. **Diffuser des renseignements stratégiques sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux intervenants et au grand public.**

1. COMMUNIQUER EN TEMPS OPPORTUN DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS DE GRANDE QUALITÉ AUX ORGANISMES D'APPLICATION DE LA LOI ET DE SÉCURITÉ NATIONALE AINSI QU'AUX UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER ÉTRANGÈRES.

RÉSULTAT PRÉVU : Analyse du renseignement financier de plus en plus efficace et communication de renseignements largement acceptés et utilisés lors d'enquêtes menées aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

Dans le cadre du présent exercice, et au cours du prochain, nous veillerons à accroître la qualité des renseignements que nous communiquons. Nous utiliserons à cette fin des outils technologiques et des sources d'information améliorés et tirerons parti des connaissances et du savoir-faire accrus de nos analystes. Nous nous empressons d'implanter une nouvelle génération de systèmes d'information qui nous permettront d'accroître nos capacités d'exploration et de comparaison de données et qui viendront étayer des analyses plus approfondies et plus vastes.

Nos rapports avec les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale continueront de revêtir une importance majeure. Nous profiterons de toutes les occasions possibles pour collaborer avec eux afin de promouvoir et de mieux faire connaître notre mandat, la valeur de nos renseignements financiers et des renseignements transmis volontairement par ces organismes.

CANAFE implantera des mesures de suivi pour démontrer à quel point ses renseignements contribuent à l'avancement des enquêtes et des poursuites en justice entreprises par les organismes à qui il les a communiqués. Il mettra au point des critères sur lesquels ses analystes pourront se fonder pour déterminer les cas où il serait recommandé que la direction communique avec les forces de l'ordre. Nous continuerons de tenir conjointement avec l'Agence du revenu du Canada des activités de formation axées sur les typologies et les indicateurs des fraudes fiscales.

Pour multiplier nos sources d'information, nous continuerons de collaborer avec d'autres partenaires fédéraux et organismes d'application de la loi de façon à identifier les bases de données qui servent à des fins de sécurité nationale ou d'application de la loi et à en obtenir l'accès.

À l'échelle internationale, le Centre continuera de resserrer ses liens avec les URF étrangères. Il élargira son réseau en négociant d'autres ententes sur l'échange des renseignements.

2. ASSURER LA CONFORMITÉ À LA LOI QUI NOUS RÉGIT, LA *LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES*.

RÉSULTAT PRÉVU : Promouvoir et faciliter la conformité à la *Loi* par les entités déclarantes et détecter et décourager la non-conformité. La mise à exécution de cette priorité passera par des programmes de sensibilisation, le contrôle de la qualité des données, des examens et des mesures correctives appropriées dans les cas de non-conformité.

Les activités de sensibilisation déployées jusqu'ici ont permis aux entités déclarantes de mieux comprendre leurs obligations. Nos communications porteront maintenant davantage sur la sensibilisation des entités déclarantes à haut risque. Nous rédigerons des avis d'interprétation où nous répondrons par des explications détaillées et cohérentes aux questions relatives à la réglementation.

Comme la qualité des données que nous transmettent les entités déclarantes est directement reliée à la qualité des analyses de CANAFE, le programme de conformité permettra au Centre de

contrôler les données et de déceler éventuellement des lacunes au niveau de leur qualité. Les entités déclarantes pourront ainsi tirer parti d'une meilleure rétroaction sur leurs déclarations. Le recours accru aux questionnaires d'autoévaluation nous permettra de mieux évaluer la conformité.

Au moyen de diverses techniques, CANAFE effectuera des examens dans tous les secteurs d'entités déclarantes. Il aura recours aux questionnaires de conformité, aux vérifications sur place, aux examens sur les lieux et aux examens en partenariat avec les principaux organismes de réglementation fédéraux et provinciaux. Les entités déclarantes qui refuseront de se conformer seront renvoyées à l'organisme d'application de la loi compétent aux fins d'enquête.

CANAFE continuera à mettre au point et à utiliser des outils de gestion financière pour améliorer l'appui technologique dont profite la fonction de conformité. Ces outils viendront soutenir ses fonctions clés et assureront une meilleure gestion du risque et une efficience administrative améliorée.

3. DIFFUSER DES RENSEIGNEMENTS STRATÉGIQUES SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES AUX PARTENAIRES, AUX INTERVENANTS ET AU GRAND PUBLIC.

RÉSULTAT PRÉVU : Fournir des renseignements, conseils et analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.

Au cours du prochain exercice, nous veillerons à effectuer des analyses stratégiques qui permettront de jeter un regard mieux informé sur la nature du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes au Canada. Ces renseignements sont essentiels aux analystes de CANAFE et orientent les décisions opérationnelles et stratégiques. Notre base de données bien alimentée dans laquelle sont versés des renseignements sur des opérations financières et autres peut mettre sous un nouveau jour les modes opératoires et les tendances du monde du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous affectons des ressources à l'analyse des données provenant de sources aussi bien internes qu'externes.

Bien que CANAFE soit une unité du renseignement financier relativement jeune, ses homologues étrangers considèrent le Centre comme un chef de file à de nombreux égards et lui demandent souvent son aide technique. Nous continuerons d'offrir cette aide en 2005-2006, dans la mesure de nos capacités et selon les résultats d'une évaluation stratégique des secteurs où notre contribution est le plus susceptible d'être profitable.

Au sein du Groupe Egmont, CANAFE continuera de participer activement aux quatre groupes de travail – Technologies de l'information, Formation, Opérations, Analyse stratégique et Sensibilisation. De plus, il continuera d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative de financement et d'administration, laquelle contribuera à assurer l'avenir du Groupe Egmont en tant qu'organisme indispensable et intervenant de premier ordre dans la lutte internationale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Un des volets du mandat conféré à CANAFE par la loi qui le régit consiste à sensibiliser le public aux questions liées au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes. Un public éclairé, averti et sensibilisé est en soi un facteur dissuasif, et cela vaut en particulier pour les entités déclarantes. En 2005-2006, CANAFE continuera de cibler ses intervenants et de communiquer avec eux pour diffuser de l'information.

CANAF

ANNEXES

E

ANNEXE I

États financiers de CANAFE

ANNEXE II

Exemples de cas présumés de recyclage de produits de la criminalité et de financement d'activités terroristes

ANNEXE III

Processus opérationnel de CANAFE

ANNEXE IV

Lexique des termes et acronymes

ANNEXE

ÉTATS FINANCIERS

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA (CANAFE)

CANAFE

ANNEXE F

ÉTATS FINANCIERS

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA (CANAFE)

Non vérifié

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA (CANAFE)

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

La direction a préparé les états financiers conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient également être consultés en se référant aux principales conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a conçu et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de l'organisation et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'aux politiques et aux exigences législatives de CANAFE.

Les opérations et états financiers de CANAFE n'ont pas été vérifiés.

Horst Intscher
Directeur, CANAFE
Ottawa, Canada

Lynn MacFarlane
Sous-directrice, Gestion intégrée
et agent financier principal, CANAFE
Ottawa, Canada

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA (CANAFE)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON VÉRIFIÉ)

Au 31 mars 2005

(En dollars)	2005	2004
ACTIF		
Actif financier		
Débiteurs (note 5)	51 909	217 205
Avances (note 6)	395 996	64 488
	447 905	281 693
Actif non financier		
Charges payées d'avance	89 558	-
Immobilisations (note 7)	12 476 498	17 079 302
	12 566 056	17 079 302
ACTIF TOTAL	13 013 961	17 360 995
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	4 378 590	4 118 490
Provision pour vacances	749 593	731 951
	5 128 183	4 850 441
ACTIF NET		
Actif net au début d'exercice	12 510 554	21 140 956
Coût net d'exploitation	(37 275 233)	(40 019 000)
Services fournis gratuitement	1 338 600	1 120 657
Encaissement net du gouvernement	31 311 857	30 267 941
	7 885 778	12 510 554
PASSIF TOTAL ET ACTIF NET	13 013 961	17 360 995

Éventualités (note 9)

Engagements (notes 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Horst Intscher

Directeur, CANAFE

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA (CANAFE)

ÉTAT DES RÉSULTATS (NON VÉRIFIÉ)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

(En dollars)	2005	2004
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux	19 804 367	18 476 577
Amortissement	7 830 047	8 978 728
Location de bâtiments à bureaux	2 590 430	2 504 368
Services professionnels et spéciaux	2 461 213	5 257 812
Réparations et entretien	2 256 152	1 743 131
Services de télécommunication	746 664	809 303
Voyages et réinstallation	633 896	1 208 866
Services publics, fournitures et approvisionnements	316 531	443 816
Machinerie et pièces de machinerie	256 127	223 969
Information	210 226	245 667
Autres coûts	169 580	126 763
COÛT NET D'EXPLOITATION	37 275 233	40 019 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON VÉRIFIÉ)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

(En dollars)	2005	2004
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût net d'exploitation	37 275 233	40 019 000
Éléments sans effet sur l'encaisse inclus dans le coût net d'exploitation		
Amortissement des immobilisations	(7 830 047)	(8 978 728)
Services fournis gratuitement	(1 338 600)	(1 120 657)
Redressement aux états financiers de l'année précédente	-	11 980
Rajustements provenant de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) du passif	(277 742)	(1 132 052)
Augmentation (diminution) des débiteurs des avances et des charges payées d'avance	255 772	(954 819)
	28 084 616	27 844 724
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (note 7)	3 227 241	2 423 217
ENCAISSEMENT NET DU GOUVERNEMENT	31 311 857	30 267 941

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉES)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005

1. AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'Annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste* en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités additionnelles et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter également le financement des activités terroristes. CANAFE assume ses responsabilités en recueillant, en analysant, en évaluant et, le cas échéant, en communiquant des renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de préparation

Les présents états financiers ont été préparés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus au Canada. Ces principes comptables tirent essentiellement leur origine des recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour ce qui concerne les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice au niveau ministériel est un processus évolutif et que l'on ne présente pas, à l'heure actuelle, l'intégralité de l'actif, du passif et des charges à l'échelle des ministères. Par conséquent, les états financiers ne sont pas nécessairement complets. Les notes complémentaires présentent plus de détails et devraient être lues attentivement. Tous les éléments d'actif, de passif et de charges sont comptabilisés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers du gouvernement du Canada.

b) Crédits parlementaires

CANAFE est financé par des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus car ils sont dans une large mesure fondés sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les postes consignés dans l'état des résultats d'exploitation et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. La note 12 fournit des renseignements sur la source et l'utilisation des crédits et la note 13 assure un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.

c) Entité comptable

L'entité comptable est CANAFE et ne comprend aucune sous-entité.

d) Trésor

Tous les ministères et organismes et les établissements publics ont le Trésor pour cadre de fonctionnement. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds des ministères sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles.

e) Charges

Les charges sont consignées dans l'exercice au cours duquel sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents sous réserve des conditions suivantes :

- Les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de CANAFE dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. La comptabilisation de ces avantages à payer a lieu dans les états financiers du gouvernement du Canada.
- Les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux charges dans l'exercice au cours duquel l'employé les acquiert.
- Les cotisations aux régimes de pensions sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de CANAFE, mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Le passif environnemental éventuel n'est pas constaté dans les livres de CANAFE, mais plutôt dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme des charges de fonctionnement par CANAFE. Cette contribution représente la part de l'employeur aux primes d'assurance des employés, défrayée par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Un montant correspondant est crédité directement à l'actif net.
- Les frais juridiques versés à Justice Canada ne sont plus imputés aux crédits parlementaires de CANAFE étant donné que les charges de salaires correspondant à ces frais juridiques ont déjà été imputées aux crédits parlementaires de Justice Canada. Toutefois, comme ces frais ont réellement été encourus par CANAFE et versés à Justice Canada, ils font partie des charges de fonctionnement consignées dans les présents états financiers.

f) Débiteurs

Les comptes débiteurs sont consignés en fonction des montants que l'ont prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs où le recouvrement est incertain.

g) Immobilisations

Tous les éléments d'actif considérés comme des immobilisations, suivant les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et dont le coût initial est d'au moins 5 000 $, sont comptabilisés selon leur coût d'achat. Les écritures des logiciels et des améliorations locatives ont été faites de manière prospective en date du 1er avril 2001. CANAFE amortit les immobilisations selon une méthode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'élément d'actif	Période d'amortissement
Machines et outillage	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Autre matériel, mobilier compris	10 ans
Améliorations locatives	le moindre de la durée restante du bail et de 10 ans

h) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations.

3. MONTANTS COMPARATIFS

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Un redressement de 11 980 $ aux montants comparatifs est inclus dans l'état de la situation financière et dans celui des flux de trésorerie pour refléter un ajustement qui aurait dû être enregistré en 2003-2004.

4. INCERTITUDE DE L'ÉVALUATION

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans ces états financiers. Au moment de la préparation des états financiers, la direction considérait que les estimations et hypothèses étaient raisonnables. L'amortissement des immobilisations est l'élément le plus important pour lequel on a eu recours à des estimations.

5. DÉBITEURS

(En dollars)	2005	2004
Autres ministères	23 203	208 097
Entités externes (moins provision)	28 706	9 108
	51 909	217 205

6. AVANCES

(En dollars)	2005	2004
Avances permanentes consenties aux employés	5 750	6 450
TPS à recevoir	390 246	58 038
	395 996	64 488

7. IMMOBILISATIONS

(En dollars)				2005	2004
	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel et outillage	852 059	-	563 882	288 177	458 589
Matériel informatique	16 640 893	655 588	15 540 472	1 756 009	4 920 179
Logiciels informatiques	9 716 510	559 135	8 143 805	2 131 840	4 485 806
Autre matériel	3 226 912	36 074	1 271 216	1 991 770	2 328 518
Améliorations locatives	5 628 714	55 404	1 296 456	4 387 662	4 886 210
Travaux en cours	-	1 921 040	-	1 921 040	
	36 065 088	3 227 241	26 815 831	12 476 498	17 079 302

La charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2005 s'élève à 7 830 047 $ (8 978 728 $ en 2004)

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(En dollars)	2005	2004
Créditeurs et charges à payer aux entités externes	2 889 597	3 625 470
Autres ministères	256 865	99 537
Salaires et avantages sociaux courus	1 232 128	393 483
	4 378 590	4 118 490

9. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, CANAFE peut faire l'objet de diverses actions en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réalisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers consolidés du gouvernement. Le passif estimatif n'est porté aux états financiers de CANAFE que lorsque son montant est établi avec certitude.

10. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

CANAFE est une propriété commune du gouvernement du Canada, comme tous les ministères et sociétés d'État. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales usuelles applicables à tous les particuliers et entreprises, sauf que certains services déjà énumérés sont fournis gratuitement.

11. ENGAGEMENTS

CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux dans quatre endroits au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

(en dollars)	2005	2004
2005-2006	2 514 950	2 569 503
2006-2007	2 514 950	2 592 998
2007-2008	2 313 489	2 632 325
2008-2009	1 061 463	2 631 807
2009-2010	-	-
	8 404 852	10 426 633

12. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

(En dollars)	2005	2004
Dépenses de fonctionnement – Crédit 30	29 032 000	28 976 000
Crédit supplémentaire 30a	69 237	-
Crédit supplémentaire 30b	-	1 575 383
Virement du CT – Crédit 10	-	165 882
Virement du CT – Crédit 15	813 000	8 000
	29 914 237	30 725 265
Crédit non utilisé	(1 873 741)	(1 433 639)
	28 040 496	29 291 626
Contributions aux régimes d'avantages sociaux	2 979 131	2 500 357
CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS	31 019 627	31 791 983

13. RAPPROCHEMENT ENTRE LE COÛT NET DE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DES CRÉDITS

(En dollars)	2005	2004
Coût net de fonctionnement	37 275 233	40 019 000
Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les crédits		
Amortissement	(7 830 047)	(8 978 728)
Services fournis gratuitement	(1 338 600)	(1 120 657)
Frais juridiques versés à Justice Canada	(485 243)	(482 189)
Variation des provisions	(24 600)	(101 548)
Remboursement des dépenses d'années antérieures	106 085	20 908
	(9 572 405)	(10 662 214)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits		
Achat d'immobilisation	3 227 241	2 423 217
Variation des charges payées d'avance	89 558	-
Redressement des états financiers de l'exercice précédent	-	11 980
	3 316 799	2 435 197
CRÉDITS PARLEMENTAIRES UTILISÉS	31 019 627	31 791 983

CANAF

ANNEX F

EXEMPLES DE CAS PRÉSUMÉS DE RECYCLAGE DE PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET DE FINANCEMENT D'ACTIVITÉS TERRORISTES

Les exemples qui suivent illustrent les réseaux complexes et cachés des mouvements d'argent dérivé d'une activité criminelle ou axé sur le financement d'activités terroristes.

CAS PRÉSUMÉS DE BLANCHIMENT D'ARGENT

BLANCHIMENT DE NARCODOLLARS

L'analyse des mouvements de capitaux impliquant de nombreux particuliers, plusieurs entités déclarantes et diverses opérations financières a permis à CANAFE de détecter l'opération suspecte décrite ci-après.

Un certain nombre de personnes déposaient d'importantes sommes en espèces, en monnaie canadienne et étrangère, dans leurs comptes bancaires personnels. Certaines de ces personnes faisaient également entrer avec elles au Canada des devises étrangères et les utilisaient ensuite pour acheter des jetons de casino qu'elles échangeaient par la suite contre des chèques de casino. Ces personnes demandaient aussi des chèques de casino pour encaisser les jetons achetés par d'autres particuliers; ces faits concouraient à indiquer qu'on utilisait ici une méthode de blanchiment de l'argent appelée « schtroumpfage ».

Trois de ces personnes avaient également déposé à plusieurs reprises des montants en devises étrangères dans les comptes d'un commerce de détail affilié à d'autres sociétés au Canada et dans deux autres pays. Ces sociétés affiliées avaient par la suite émis des traites bancaires de petits montants à divers autres individus ou avaient fait des télévirements dans plusieurs pays.

Dans son ensemble, cette activité laissait supposer le mouvement de fonds provenant d'un trafic de drogues. Ces soupçons se sont intensifiés lorsqu'on a constaté que certaines des entreprises recevaient des dépôts en espèces d'individus que la police soupçonnait d'être des trafiquants. De plus, certaines de ces sociétés affiliées envoyaient de l'argent au moyen de traites bancaires ou de télévirements à ces individus ou à d'autres individus à l'étranger qui étaient apparemment des fournisseurs. Une autre entreprise affiliée a retiré les dépôts en espèces de trois des cinq individus et a ensuite viré de grosses sommes à une autre entreprise, laquelle a tiré à son tour des traites bancaires au nom d'un cabinet d'avocats pour l'achat de maisons soupçonnées par les autorités d'abriter des cultures de marijuana.

FRAUDE PAR TÉLÉMARKETING

Un autre cas impliquait une entreprise de télémarketing qui exploitait un certain nombre de centres d'appels répartis dans tout le Canada. L'entreprise appelait à l'improviste des gens à l'étranger et leur offrait du crédit contre certains frais.

L'analyse de CANAFE a révélé que les sommes recueillies à titre de frais étaient ensuite déplacées sur le territoire canadien et expédiées à au moins un autre pays par l'intermédiaire de ce que l'on appelle des sociétés fictives. Ces sociétés fictives n'avaient aucune présence physique dans le territoire où elles étaient constituées et pouvaient servir à faire circuler des capitaux et à en obscurcir les origines.

Trois de ces sociétés fictives, qui possédaient la même adresse postale, semblaient faire fonction de « canalisateur » du réseau de blanchiment. Sur réception de sommes d'argent de l'entreprise de télémarketing sous formes de télévirements, les sociétés fictives acheminaient alors les fonds vers un compte bancaire à l'étranger.

COMMERCE D'ARMES ET TRAFIC DE STUPÉFIANTS

Un particulier avait établi dans une quarantaine de pays un réseau de sociétés au sein desquelles des fonds soupçonnés d'être dérivés d'activités criminelles, dont le trafic de stupéfiants et le commerce illicite d'armes, étaient transférés. Nombre des entreprises exerçaient leurs activités dans les mêmes grandes villes canadiennes et elles étaient dirigées par le même conseil d'administration.

Au cours d'une période de deux ans, des entreprises s'étaient transféré des dizaines de millions de dollars et certaines d'entre elles se situaient dans des lieux de prédilection pour le blanchiment d'argent à l'étranger. Des sociétés enregistrées sur des territoires d'autres compétences avaient également effectué des télévirements d'argent dans un compte personnel de l'individu en cause. De plus, des dépôts de montants importants en espèces avaient été faits aux comptes des sociétés canadiennes de cet individu.

FRAUDE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

CANAFE a également mis à jour un cas présumé d'investissements frauduleux. Cette affaire impliquait de nombreuses entreprises, dont certaines étaient des sociétés de commerce extérieur, et reliait des individus soupçonnés de solliciter des fonds en promettant des taux élevés de rendement sur des investissements factices.

L'une des sociétés situées au Canada recevait des sommes importantes d'argent sous forme de télévirements, provenant de divers « investisseurs » qui ne semblaient pas apparentés, de trois autres pays. Cette société acheminait ensuite les fonds vers l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes en se servant de comptes en fiducie et d'autres moyens, dont par l'intermédiaire de comptables et d'avocats.

L'analyse de CANAFE a mis à jour des opérations financières apparentées totalisant des dizaines de millions de dollars. Les sociétés commerciales apparentées faisaient circuler une partie de cette somme à l'aide de télévirements. Le caractère suspect de cette activité s'est accentué lorsqu'il a été découvert que les commissions provinciales des valeurs mobilières avaient ordonné à ces sociétés de cesser toutes leurs opérations sur les valeurs mobilières car elles les soupçonnaient de se livrer à des investissements frauduleux.

FINANCEMENT PRÉSUMÉ D'ACTIVITÉS TERRORISTES

COLLECTE DE FONDS

CANAFE a reçu des déclarations d'opérations douteuses qui lui ont permis d'établir des liens entre un certain nombre de particuliers et leurs entreprises et un organisme communautaire sans but lucratif. D'après les renseignements provenant de sources ouvertes, ces particuliers et entités étaient liés à un groupe terroriste radical bien connu. Certains des particuliers appuyaient également un terroriste connu.

L'analyse a révélé que, sur une période de deux ans, ces particuliers et leurs entreprises avaient pris part à des opérations représentant plusieurs millions de dollars.

Une analyse plus approfondie a fait ressortir que, par le biais de leurs comptes d'affaires et personnels, ces individus télégraphiaient de l'argent en provenance du Canada vers des destinations suspectes au Moyen-Orient et en Europe de l'Est. Ils déposaient également des sommes importantes en espèces dans le compte bancaire de l'organisme communautaire à but non lucratif, dépôts qui étaient suivis de télévirements de montants importants à l'intention d'entités et vers des régions critiques.

TÉLÉVIREMENTS SERVANT AU FINANCEMENT PRÉSUMÉ D'ACTIVITÉS TERRORISTES

Il a été rapporté qu'un individu du Moyen-Orient ayant des liens avec un terroriste connu possédait une grande société au Canada. L'associé de cet homme d'affaires était connu comme un grand argentier de groupes terroristes.

L'analyse a révélé que, outre les entreprises qu'il possédait et contrôlait au Moyen-Orient, l'homme d'affaires en question avait, de fait, des relations d'affaires avec plusieurs entreprises canadiennes.

Notre analyse a également fait ressortir que ce même homme d'affaires était lié à de nombreux télévirements de sommes importantes entre des entreprises du Canada et du Moyen-Orient. Ces télévirements impliquaient des sommes beaucoup plus élevées que les sommes habituellement requises dans le cours normal des activités et étaient destinées à un pays sympathique au groupe terroriste appuyé par son associé.

ANNEXE III

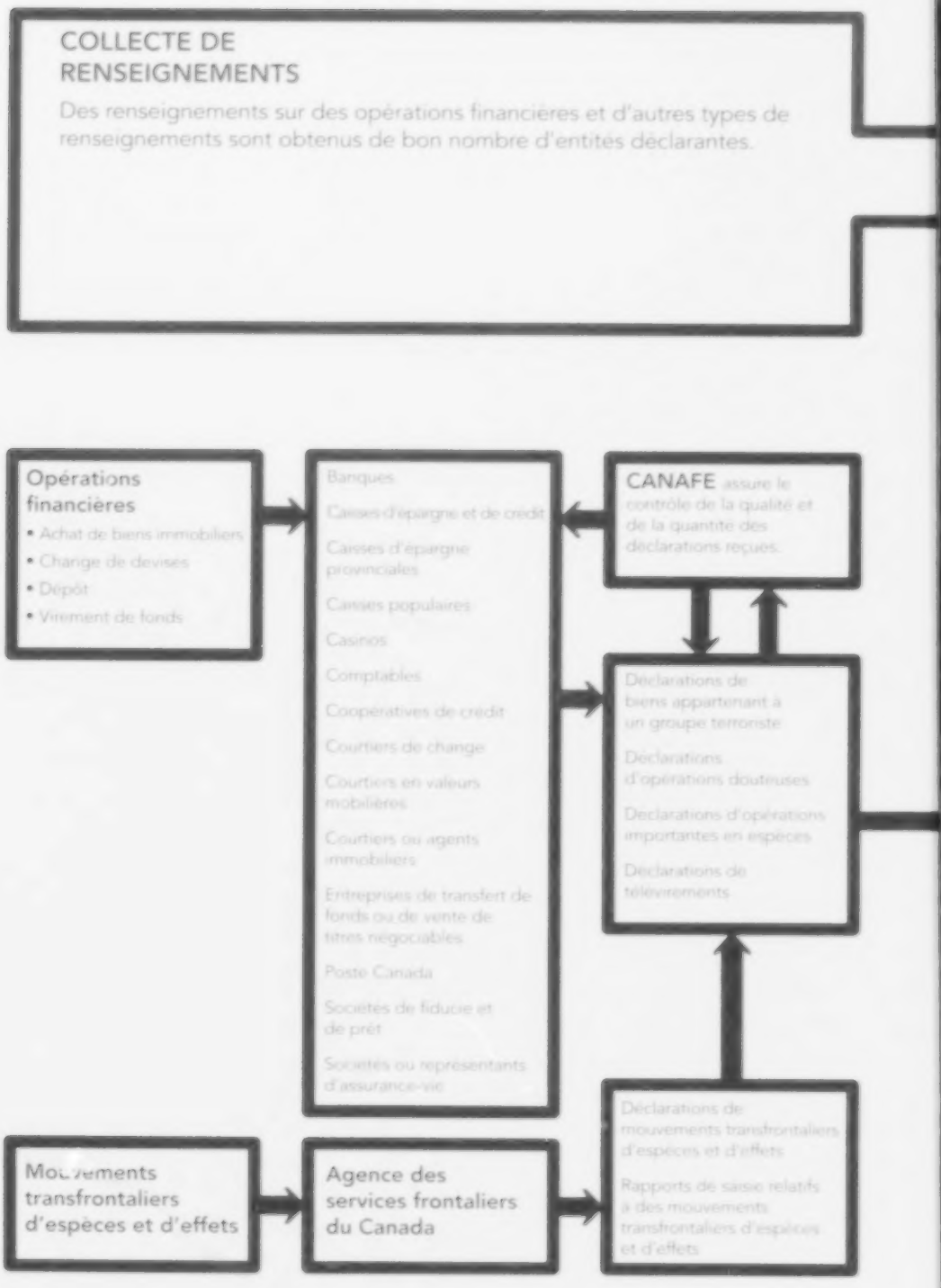
COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS
Des renseignements sur des opérations financières et d'autres types de renseignements sont obtenus de bon nombre d'entités déclarantes.
Opérations financières
• Achat de biens immobiliers
• Change de devises
• Dépôt
• Virement de fonds
Banques
Caisses d'épargne et de crédit
Caisses d'épargne provinciales
Caisses populaires
Casinos
Comptables
Coopératives de crédit
Courtiers de change
Courtiers en valeurs mobilières
Courtiers ou agents immobiliers
Entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables
Poste Canada
Sociétés de fiducie et de prêt
Sociétés ou représentants d'assurance-vie
CANAFE assure le contrôle de la qualité et de la quantité des déclarations reçues.
Déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste
Déclarations d'opérations douteuses
Déclarations d'opérations importantes en espèces
Déclarations de télévirements
Mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Agence des services frontaliers du Canada
Déclarations de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets
Rapports de saisie relatifs à des mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets

PROCESSUS OPÉRATIONNEL

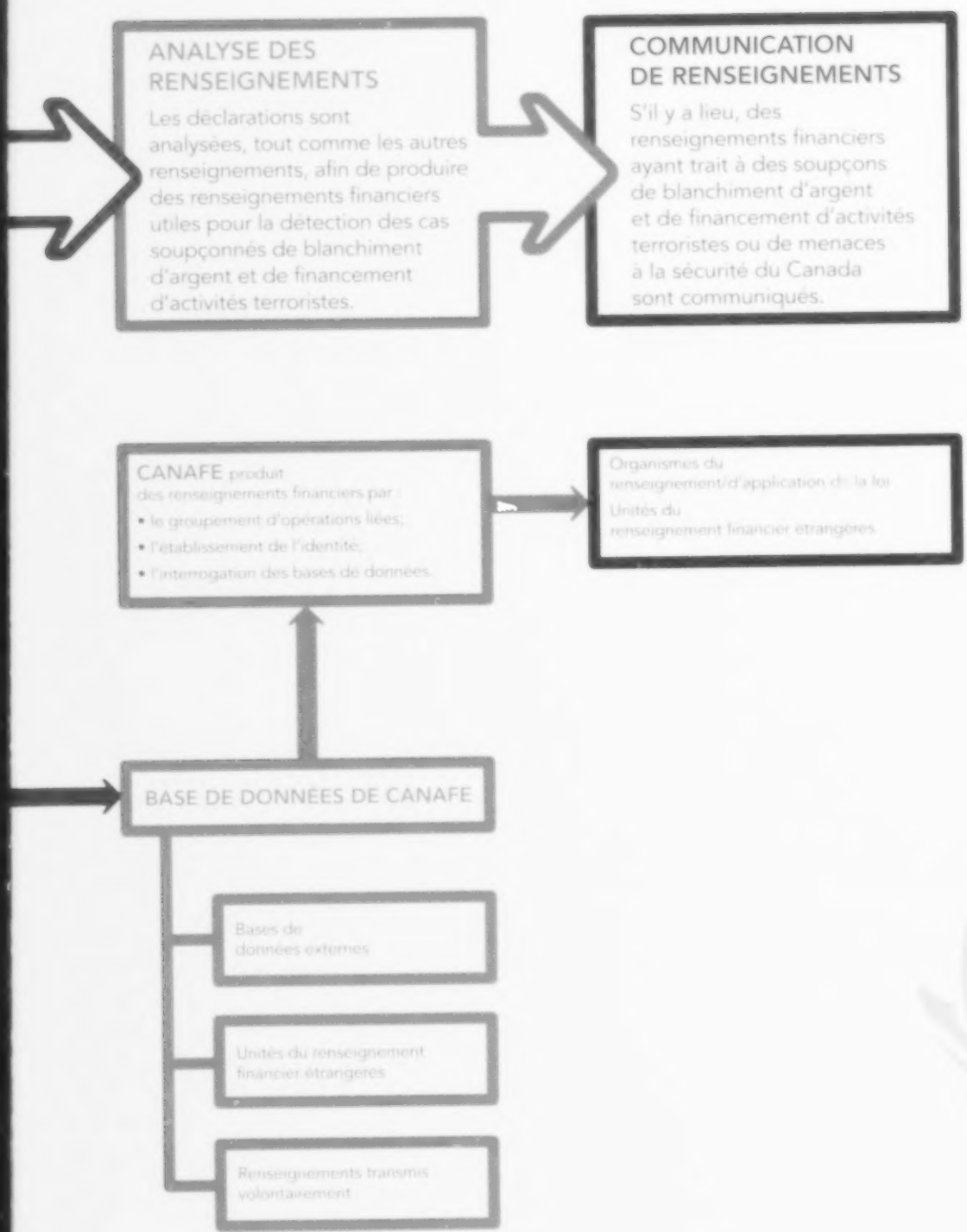
ANALYSE DES RENSEIGNEMENTS
Les déclarations sont analysées, tout comme les autres renseignements, afin de produire des renseignements financiers utiles pour la détection des cas soupçonnés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.
COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS
S'il y a lieu, des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada sont communiqués.
CANAFE produit des renseignements financiers par :
• le groupement d'opérations liées;
• l'établissement de l'identité;
• l'interrogation des bases de données.
Organismes du renseignement/d'application de la loi
Unités du renseignement financier étrangères
BASE DE DONNÉES DE CANAFE
Bases de données externes
Unités du renseignement financier étrangères
Renseignements transmis volontairement

ANNEXE IV

LEXIQUE DES TERMES ET ACRONYMES

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS IMPORTANTES EN ESPÈCES (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces totalisant 10 000 $ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS DOUTEUSES (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

DÉCLARATION DE BIENS APPARTENANT À UN GROUPE TERRORISTE

Déclaration que toute entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle sait que des biens qu'elle a en sa possession ou à sa disposition appartiennent ou sont à la disposition d'un groupe terroriste, directement ou non. Sont compris les renseignements sur toute opération, réelle ou projetée, mettant en cause ces biens. Cette déclaration découle d'une prescription du *Code criminel* voulant que ces renseignements soient communiqués à la GRC et au SCRS.

DÉCLARATION DE MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS D'ESPÈCES ET D'EFFETS (DMTEE)

Déclaration devant être produite par une personne qui entre au Canada ou qui en sort en indiquant qu'elle transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets (de 10 000 $ ou plus), ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

DÉCLARATION DE SAISIE DES DOUANES

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite mais ne l'a pas été.

DÉCLARATION DE TÉLÉVIREMENTS (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

GROUPE EGMONT DES UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER (URF)

Groupe international fondé en 1995 par des URF travaillant ensemble dans un cadre informel dans le but de mieux appuyer leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES (LA LOI)

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers se rapportant au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE.

SWIFT

Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication, une coopérative appartenant à la communauté bancaire internationale et exploitant un système international de traitement de données pour la transmission de messages financiers.

UNITÉ DU RENSEIGNEMENT FINANCIER (URF)

Organisme gouvernemental fédéral institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur les opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier sur les produits de la criminalité ou le financement d'activités terroristes présumé.

www.glsdezign.com